

RÉUNION DE SYNTHÈSE

Montagnole – 18 mars 2003

Michel Delhommez
Président de la CPDP

Bonsoir, à tous. Je remercie tout d'abord Monsieur le Maire de Montagnole de nous accueillir ce soir dans sa commune. Durant plusieurs mois, notre équipe a travaillé sur la préparation d'un dossier de débat public. Depuis le mois de décembre, nous avons conduit des réunions d'écoute et d'informations. En janvier et février, nous avons organisé des réunions thématiques et j'ai cru ressentir que les habitants de ce secteur regrettaient de ne pas avoir été plus associés à ce débat. Deux dernières réunions devant être organisées en Savoie et en Isère, nous avons répondu à votre souhait en programmant la réunion de ce soir.

Dans un premier temps, nous allons rappeler ce qui s'est déjà passé et vous dire ce que l'on a retenu des trois autres réunions thématiques et l'on attend de votre part que vous nous confirmiez que l'on a bien compris tous les problèmes ou au contraire que certains d'entre eux nous ont échappé et l'on compte sur vous pour compléter notre information. Je souhaite également vous redire la finalité du débat : l'ensemble de vos interventions alimente un compte-rendu qui sera transmis à la Commission Nationale de Débat Public qui elle-même transmettra ces préoccupations au maître d'ouvrage qui devra en tenir compte dans l'élaboration du projet si et seulement si, l'autorité de tutelle ici le Ministère de l'Industrie autorise le maître d'ouvrage RTE à poursuivre ses études et à poursuivre son projet. Actuellement les décisions de principe ne sont donc pas prises, ce n'est pas un débat sur un détail de projet mais bien sur la problématique générale que peut poser la création ou le renforcement d'une ligne et notamment de celle dont on parle aujourd'hui, c'est-à-dire une ligne de 400 000 volts. Je vous rappelle également que la Commission Nationale de Débat Public, si les travaux sont réalisés s'assurera de la qualité de l'information du public et de la concertation jusque et y compris pendant la réalisation des travaux. À tout moment donc vous aurez la possibilité, si les travaux se réalisent, de pouvoir vous exprimer. Ce soir, les membres de notre équipe ainsi que Monsieur Bolze notre secrétaire général, se présenteront chacun au fur et à mesure de nos interventions. Je vais d'abord vous présenter l'esquisse de notre compte-rendu et surtout écouter vos réactions et vous aider à faire formuler ces dernières questions. Pour ceux qui n'ont pas assisté à nos précédentes réunions, je vais demander au représentant du RTE le maître d'ouvrage, de vous rappeler les grandes lignes du projet. Monsieur Bortoli qui est le directeur du projet, va donc vous en parler et présenter son équipe.

Patrick Bortoli

Bonsoir à tous, je suis directeur du projet et je suis donc votre interlocuteur privilégié pour cette affaire. Pourquoi remplacer une ligne entre Lyon et Chambéry ? Aujourd'hui, nous avons entre l'est de Lyon et le poste de Grande Ile au sud de Chambéry, deux couloirs de ligne à 400 000 volts, les lignes à 400 000 volts étant les autoroutes de l'électricité, c'est-à-dire l'ossature du réseau de transport électrique français. Ces deux couloirs de ligne sont assez différents, vous avez une ligne qui date de 1953 et qui est de faible capacité, puisque celle-ci est de l'ordre d'un million de kilowatts comparé aux autres lignes de la zone par exemple entre Saint Vulbas et Creys qui sont des lignes plus récentes, et qui ont des capacités beaucoup plus importantes, de l'ordre de trois millions et demi de kilowatts. Cette ligne représente donc un maillon faible dans la région et un goulot d'étranglement et nous nous retrouvons avec des risques pour la sécurité du système électrique. Dans le cas par exemple, d'un incident sur la ligne Creys – Saint Vulbas, donc la ligne de forte capacité, si cette ligne vient à être coupée toute l'énergie va se reporter sur la ligne Chaffard - Grand Ile qui est en fait une ligne de faible capacité et qui va entrer elle-même en surcharge. Ces incidents combinés peuvent produire des incidents en cascade voire une rupture d'alimentation de la région. C'est pourquoi nous avons souhaité remplacer cette ligne. Il y a d'autres raisons, hormis je dirais la sécurité, il y a bien sûr la faible capacité qui, sans rentrer dans les détails et prend trop de temps, va amener des pertes supplémentaires. Plus une ligne chauffe, plus il y a de l'énergie qui s'en va en

chaleur, et plus on a des pertes. Ces pertes ont bien sûr un coût financier qui est répercuté au niveau de la collectivité au travers du tarif de transport. À titre d'exemple, les pertes par effet joules représentent de l'ordre d'un million et demi d'euros par an soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 5 à 10 000 habitants. D'autres points, sans rentrer dans le détail, une ligne de faible capacité qui fait que RTE seul gestionnaire du réseau doit à tout moment jongler entre équilibre production-consommation malgré ce maillon faible, et est donc obligé de demander à certains producteurs de limiter leur production et à d'autres, à l'inverse, de l'augmenter. En effet, si vous baissez la production de l'un, vous n'allez pas demander aux consommateurs d'éteindre leur lumière, il faudra bien trouver un moyen palliatif. Pourquoi cette augmentation d'un côté, et cette diminution de l'autre, c'est tout simplement pour ne pas dépasser le transit maximal autorisé dans la ligne. Voilà quelques raisons très brièvement exposées des raisons du remplacement de cette ligne de 1953 qui peut être reconstruite selon deux grandes options que Serge Dubus va vous expliquer.

Serge Dubus

Bonsoir, je suis chef du projet à RTE Lyon et je fais équipe avec Patrick Bortoli. Mon rôle est de coordonner l'ensemble des ressources qui travaillent sur ce projet, notamment les chargés de concertation Michel Lefèvre, Emmanuelle Langrand, qui sont là ce soir, et puis également les ressources techniques qui seront chargées des études. Comment reconstruire une ligne, démolir cette ligne de 1953 et la remplacer par une ligne de plus forte capacité. Il y a toute une procédure administrative, bien évidemment, qui est assez longue et il y a aussi un accord qui a été passé entre l'Etat, RTE et EDF dont la dernière version date de 2002. Cet accord prévoit pour une ligne de 400 000 volts d'essayer, dans la mesure du possible, de ne pas créer de nouveaux couloirs, c'est-à-dire de s'insérer dans les couloirs existants. Et c'est pourquoi en 1999, RTE a proposé à la puissance publique de reconstruire cette ligne de 1953, soit à travers deux couloirs, il en existe deux entre Lyon et Chambéry, le premier va de Chaffard à l'est de Lyon, près de l'aéroport de Saint-Exupéry à Grand Ile à côté de Chambéry, proche de Montmélian, c'est ce que nous avons appelé l'option Sud, c'est l'option qui correspond au couloir de la ligne de 1953. On démonte la ligne de 1953 et on la reconstruit dans le même couloir pas forcément sur le même tracé, bien entendu, mais en lieu et place ou à une proximité immédiate, on reconstruit une ligne Chaffard - Grande Ile, c'est l'option que nous avons appelée Sud, parce que sur la plus grande partie du trajet, elle est au sud de l'autre. Et l'autre option, et bien c'est une autre ligne, qui part de Saint Vulbas qui est le poste proche de la centrale nucléaire du Bugey, qui passe au niveau du poste d'interconnexion de Creys et qui rejoint également le poste de Grande Ile. Vous voyez ici apparaître un point A, qui correspond à peu près à l'entrée dans le département de la Savoie. Pourquoi ? Certains d'entre vous le savent déjà, c'est vrai que ce choix entre les deux options est surtout valable pour l'Isère. À partir de la Savoie, du fait de la géographie du Massif de la Chartreuse, du Massif de l'Epine et le parc des Bauges qui n'est pas loin, on se retrouve à peu près dans la même configuration. Comment est-ce que ces deux options ont été traitées ? Elles ont été présentées aux services de l'Etat et aux élus en 1999 et les préfets nous ont demandé de faire réaliser par un cabinet spécialisé des études environnementales multicritères pour éclairer ce choix. Donc, ces études ont été menées et présentées à nouveau aux services de l'Etat en 2000 à travers deux réunions en préfecture. La position officielle, je dirais du Préfet de Savoie, a été de dire : en Savoie, l'option Nord ou Sud c'est assez transparent et ce qu'il demandait c'est que les deux options soient officiellement réunies pour le département de la Savoie de façon à pouvoir optimiser le tracé, à l'améliorer par rapport à la ligne de 1953, et à n'exclure aucune possibilité d'amélioration. On en était là, quand les services de l'Etat ont dit que pour un projet de cette importance, il faut organiser un débat public, et c'est ce débat public que nous vivons actuellement et qui se termine à la fin du mois. Donc, l'option n'est pas choisie et le tracé non plus, tout reste encore à faire au niveau du tracé de détail.

Michel Delhomme

Merci Messieurs Dubus et Bortoli. Dans un premier temps, Xavier Bolze va nous résumer les réunions générales d'information et d'écoute du mois de décembre ainsi que les permanences qui y étaient associées. Ces réunions ont eu lieu en décembre à Morestel, Apremont, Saint-Savin, Pont-de-Beauvoisin et les permanences à Crémieu, Aiguebelette et la Batie-Montgason. Vous voyez que l'on a essayé de couvrir le mieux possible la totalité des deux tracés envisagés.

Xavier Bolze

Secrétaire général de la CPDP

Bonsoir. Je vous rappelle rapidement comment s'est passé ce débat qui dure 4 mois. Nous l'avons préparé en trois phases :

- une première phase d'informations du public,
- une deuxième consacrée à des thèmes plus importants qui apparaissaient au cours de la première phase,
- une troisième période, qui est l'actuelle, une façon de terminer le débat.

Donc, la première phase que je vous présente ici, s'est déroulée du 25 novembre au 31 décembre. Elle a été consacrée à l'information du public, nous avons distribué le dossier du débat (dossier du maître d'ouvrage) à 1 500 exemplaires, une synthèse de ce dossier a été distribuée à 2 000 exemplaires, la première lettre de débat a été distribuée à 40 000 exemplaires, et une seconde lettre de débat a été préparée pendant cette période mais distribuée tout de suite après début janvier. Environ 350 personnes ont participé à ces 4 premières réunions, il y en a eu quatre au mois de décembre, on vous disait. 184 personnes nous ont écrit à la commission, une quinzaine de personnes rencontrées aux permanences. Donc, voilà quelques chiffres qui donnent un état de l'ensemble du lancement du débat. Les réunions ont eu lieu dans quatre communes : Morestel (tracé nord en Isère), Apremont (tracé unique en Savoie), Saint-Savin (tracé Sud en Isère) et Pont-de-Beauvoisin (à la confluence des deux tracés et des deux départements). Nous avons organisé des permanences deux ou trois jours après les réunions publiques et à proximité des lieux des réunions publiques de façon à ce que si des gens voulaient revenir, rediscuter avec la Commission et avec le maître d'ouvrage ils aient la possibilité de le faire. L'organisation des réunions qui a été engagée à ce moment-là a été préparée avec soin, vous remarquerez que nous avons décidé de ne pas faire de film d'introduction pour éviter de figer le débat par une présentation trop rigide qu'il aurait fallu utiliser chaque fois, on a donc des images. De même on a décidé que c'était les membres de la Commission qui participaient au débat en animant la salle et en faisant circuler les micros, signifiant symboliquement par-là que c'était bien eux les médiateurs et les organisateurs du débat. On a également proposé que les fauteuils soient disposés en « V » pour permettre peut-être un débat plus facile dans le public. Au total, on a entre 80 et 100 personnes par réunion. Voilà pour ce qui s'est passé. A la fin de cette première période, qu'est-ce que l'on peut en conclure ? D'abord il y avait trois enjeux que l'on a essayé de repérer et de voir comment ils pouvaient évoluer.

- Un enjeu réglementaire : la Commission est la première à mettre en œuvre la nouvelle législation sur le débat public, bien que le débat public existe depuis 1995, c'était une nouvelle réglementation. On n'a pas rencontré de difficultés particulières sur ce point-là,
- Un enjeu sur la tenue du débat : il fallait que le débat ait lieu dans des conditions réelles de sérieux, de pluralisme, de transparence, convenablement. Nous avons craint à un moment que le débat puisse apparaître comme pipé certains nous l'ont écrit ou instrumentalisé. La Commission s'est attachée à montrer par son engagement, son organisation, que ce débat était réel, pouvait se tenir, et que le rôle de la commission était clairement à distinguer du rôle du maître d'ouvrage ou du rôle des pouvoirs publics qui sont eux-mêmes dans l'attente des résultats de ce débat.
- Un troisième enjeu est l'enjeu de l'amélioration du projet éventuellement, de discussions sur l'opportunité ou l'amélioration du projet. La Commission a repéré dans cette première partie plusieurs thèmes qui manifestement faisaient débat : l'environnement, les problèmes de santé et les problèmes de politiques énergétiques, c'est donc ces thèmes qui ont été retenus pour les débats qui allaient suivre dans la deuxième phase.

Disons que dans cette première période, la bonne surprise fut que le débat s'engageait correctement et que beaucoup de gens étaient intéressés par l'information qu'ils pouvaient recevoir.

Michel Delhommez

Merci. Notre débat public a été conduit sous divers aspects : des réunions publiques et des permanences sur un rythme hebdomadaire, on vous en a parlé, mais il y avait aussi un site Internet, des cartes T qui étaient associées aux lettres du débat, Le téléphone vert, là c'était au quotidien que tout le monde pouvait intervenir. Comme vous l'a rappelé Xavier Bolze ces outils étaient complétés de Lettres du débat au nombre de cinq, de Cahiers des acteurs au nombre de quatre, et ce soir nous avons invité les acteurs qui ont participé à la rédaction de ces thèmes pour participer à la table ronde que l'on ouvrira dans quelques minutes, et aussi pour qu'ils résument

leurs interventions écrites en son temps. Xavier Bolze va dresser le bilan de l'usage de ces moyens et vous présenter les enseignements que nous pouvons en tirer.

Xavier Bolze

Les moyens sont nombreux pour communiquer avec la Commission et nous ont permis de recevoir beaucoup d'appels. Nous avons reçu plus de 200 appels ou correspondances auxquels il a toujours été répondu personnellement. Ces correspondances étaient adressées à la Commission, mais la Commission n'a pas d'avis ni de compétences précises à priori sur le projet lui-même. Notre rôle était donc de répondre nous-même quand il s'agissait de questions sur le débat et de transmettre la question au maître d'ouvrage lorsqu'il s'agissait d'une question sur l'ouvrage, ou à d'autres organismes ou institutions qui pouvaient être interpellés par le public. Disons qu'un bon tiers des questions ont été des demandes d'informations. Nous avons également reçu une quarantaine d'avis, quelquefois signés en nombre, des pétitions également signées par plusieurs centaines de personnes, on a reçu des questions sur le tracé lui-même, une vingtaine de questions pour demander l'instruction, et encore une vingtaine de questions sur la santé. Nous avons également reçu toutes sortes de questions beaucoup plus épisodiques sur le Programme d'Accompagnement du Projet, sur les accords de RTE avec l'Etat, sur les études d'environnement préliminaires, sur l'indemnisation, etc. Au total, une vraie correspondance avec beaucoup de gens. Par ailleurs, le site Internet a été très sollicité, pour ce type d'outils, il n'y a pas de limites et nous avons été sollicités environ 2 500 fois. Sur les 2 500 demandes, on s'est aperçu à notre grande surprise, qu'elles venaient beaucoup de l'étranger. Donc, il y a une certaine demande de l'étranger et beaucoup de demandes probablement de toute la France. En tout cas, le débat public a intéressé, le site a été utilisé par des gens qui voulaient lire l'information, récupérer les documents, les télécharger, et notamment les journalistes nous ont beaucoup appelés pour cela, et nous les avons renvoyés sur le site pour récupérer l'information très rapidement. Voilà donc, les outils principaux que la Commission a utilisés, il y avait le téléphone vert, le fax, d'autres techniques comme celles-ci, en tout cas des moyens de correspondre existaient et ont été utilisés.

Michel Delhommez

Comme nous vous l'avons rappelé, pendant les réunions de décembre trois thèmes ont émergé et ils concernaient l'environnement, la santé et la politique énergétique. Trois collègues de la Commission vont maintenant vous parler de ces réunions thématiques :

- Béatrice Quinquet sur le thème de l'environnement qui a été abordé le 21 janvier dernier à Optevoz et la permanence à Arandon le 24 janvier,
- Henri Comte évoquera le thème de la santé qui a été traité aux Marches le 4 février et la permanence de Vimines du 6 février,
- Marc Jedliczka évoquera la politique énergétique abordée à Bourgoin-Jallieu le 18 février et la permanence de Saint-Marcel-Bel-Accueil le 21 février.

Je leur passe la parole et je leur demande de se présenter au fur et à mesure de leurs interventions.

Béatrice Quinquet

Membre de la CPDP

Je suis ingénieur en environnement et aménagement du territoire et également éco-interprète, c'est-à-dire que je travaille sur l'explication des problèmes d'environnement face à un public. Ce travail au sein de la Commission, me plaît donc particulièrement.

Je vais vous parler de la réunion d'Optevoz qui a eu lieu le 21 janvier et qui avait pour thème l'environnement. Une petite centaine de personnes était présente, et cette réunion a permis d'aborder les problèmes d'impacts de la ligne et les questions essentielles ont pu être traitées.

Nous avons donc évoqué les questions ayant trait à la faune, à la flore, aux paysages, mais également les contraintes techniques liées au projet sur l'enfouissement, l'adaptation au couloir existant de lignes électriques

actuelles entre Lyon et Montmélian et les encombrements de pylônes au sol. Dans un deuxième temps, nous avons abordé le thème des contraintes sur l'environnement personnel, donc les servitudes pour les propriétaires et les compensations pour les préjudices matériels ou visuels.

Un des thèmes abordé était l'existence d'un accord sur le réseau électrique et l'environnement. Celui qui est en cours actuellement date de 2002 et donne un certain nombre d'informations sur les possibilités par rapport à un projet de ligne à haute tension. Il existe des programmes importants d'enfouissement des lignes de 63 à 90 000 volts, mais en revanche, pour les lignes à 400 000 volts il n'y a pas d'enfouissement prévu dans le cadre de cet accord. Ce dernier prévoit par ailleurs qu'il n'y ait pas de création de nouveaux fuseaux électriques parce que l'on a la nécessité de créer une nouvelle ligne. Cela explique donc l'existence de nos deux couloirs : l'option Sud et l'option Nord, qui vous ont été présentées tout à l'heure pour reprendre les couloirs existants. L'accord précise aussi que dans le cadre de la création d'une ligne, on ne doit pas augmenter le nombre d'habitations qui seront surplombées par une nouvelle ligne. Un autre point de l'accord est la consultation, l'information et le contact direct avec le public tout au long du suivi du projet. Donc dans notre cas, même après le débat public s'il y a une suite donnée à ce dossier, cette consultation-information et ce contact direct avec le public est de rigueur tout au long de l'évolution du projet. Et enfin, il existe un programme d'accompagnement du projet qui prévoit que 10 % du coût des ouvrages aériens pourront être affectés à des opérations qui ont trait au développement local ou à des compensations sur le projet. Ce budget est géré sous l'autorité du Préfet par une instance locale de concertation qui étudie les projets qui pourraient être financés.

Nous avons ensuite abordé les thèmes de la faune, de la flore et du paysage. Nos interlocuteurs ont insisté sur le fait que les impacts devaient être pris en compte tout au long de la vie d'un projet et d'une ligne à haute tension, c'est-à-dire aussi bien au moment de la préparation du chantier que durant le chantier et la vie de la ligne. Les impacts à long terme doivent également être intégrés. À ce titre, la Commission a notamment remarqué que la salle s'est exprimée à plusieurs reprises sur des préjudices liés par exemple à l'élagage des arbres sous les lignes à haute tension, élagage qui est en général confié à des sociétés en sous-traitance de RTE et sur lequel les propriétaires ont souvent des récriminations. La Commission est donc très attentive à ce que le suivi du dossier par RTE même lorsqu'une ligne est déjà existante, soit fait avec beaucoup de rigueur pour que les propriétaires et les publics soient respectés tout au long du fonctionnement d'une ligne électrique. Sur ces impacts, nous avons eu le compte rendu de l'étude faite par le cabinet Géonomie qui dit en substance que la ligne Sud a plus d'impacts pour l'habitat que la ligne Nord qui elle, a plus d'impacts sur les milieux naturels, le patrimoine, le paysage. À ce titre, nous avons eu l'intervention des associations locales qui ont fait remarquer que pour les inventaires qui avaient été pris en compte, il y avait par exemple une réserve naturelle qui existait depuis une quinzaine de mois et qui n'avait pas été prise en compte par le travail du cabinet, qu'il y avait de nouvelles ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique) qui étaient à l'étude et qu'il faudrait les intégrer dans le cadre du suivi de l'élaboration des variantes du projet. Ensuite, il y a l'axe migratoire de la vallée de l'Isère qu'il fallait aussi intégrer comme un élément important sur la faune pour le projet.

En conclusion, la Commission est attentive à ce que les associations de protection de la nature, les associations qui ont une compétence notamment sur le milieu naturel, sur le paysage et le patrimoine soient associées à l'étude des variantes du projet.

L'enfouissement est un point qui a également été abordé. En conclusion et pour faire assez simple, c'est une technique qui aujourd'hui est encore difficile à maîtriser, notamment sur de longues distances et pour le 400 000 volts, c'est également une technique coûteuse, et l'exposé technique nous a montré qu'elle nécessite des installations entre les passages en aérien et en souterrain, qui elles-mêmes ont des impacts esthétiques et des impacts sur le milieu relativement conséquents, puisque l'on a des stations qui s'étendent sur 2 000 à 3 500 mètres carrés. Donc, plus particulièrement par rapport à une question qui nous avait été posée sur l'enfouissement des lignes au niveau du passage des crêtes sur le Mont Grêle et au niveau de la Bridoire, dans une première approche il semble que cet enfouissement aussi bien au niveau de l'entrée en souterrain que des galeries à creuser, ait un impact qui serait vraiment à étudier par rapport au bénéfice que l'on voudrait rechercher, et ce, sans parler du budget nécessaire à cet enfouissement. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui la solution d'enfouissement reste sept fois plus chère que pour l'aérien, ce qui pourrait être évalué à 700 millions d'Euros sur notre tracé. On a également évoqué la possibilité d'employer de nouvelles technologies avec les câbles à

isolation gazeuse et les supraconducteurs, mais qui à l'horizon 2012-2015 rentreront peut-être dans une phase opérationnelle. Dans l'immédiat, à court terme, ils ne sont pas fonctionnels.

Enfin, un dernier thème a été évoqué, celui du paysage. Le paysage est abordé par chaque utilisateur d'une façon différente. Chacun porte au paysage une appréciation différente, et quoi qu'il en soit, une question importante a été posée : « peut-on envisager le regroupement de différentes infrastructures qui ont un impact important sur le milieu, notamment, les lignes SNCF, les futures lignes Fret et voyageurs entre Lyon et Chambéry ? ». C'est une demande qui avait été faite par le parc de la Chartreuse à RFF et RTE et effectivement les deux maîtres d'ouvrage travaillent ensemble pour voir si sur certains tronçons, les deux infrastructures peuvent être regroupées. On a aussi remarqué que la question reste posée sur le fait suivant : « faut-il condamner des fuseaux importants avec de forts impacts et de fortes infrastructures ou au contraire faire des fuseaux différents pour les différentes infrastructures ? » La réponse n'a pas été vraiment apportée, par contre cette confusion des deux fuseaux est étudiée, mais il y a des éléments techniques à vérifier sur la possibilité de mettre une ligne électrique tout près d'une ligne de trains, car il y a des contraintes techniques.

J'ai encore un autre point à aborder, qui était soulevé lors de cette réunion, c'est la possibilité, une fois qu'une ligne est en place, pour les propriétaires de terrain qui ne sont pas directement concernés par la ligne mais qui la voient, de bénéficier d'une indemnisation pour préjudice visuel. Il existe une commission composée de propriétaires et de représentants de la force publique, qui statue sur l'impact visuel, sur la valeur du bien et sur sa dépréciation, pour allouer une indemnité au propriétaire en sachant que cette évaluation est faite en lien avec le propriétaire qui est présent lors des discussions.

J'espère vous avoir retranscrit fidèlement les points importants.

Michel Delhommez

Oui, cette réunion a été suivie d'une permanence à Arandon, mais seulement deux personnes y sont venues et elles n'ont pas spécialement parlé d'environnement. Une des personnes a parlé de l'influence potentielle d'une ligne à très haute tension sur la fructification d'arbres fruitiers. L'autre personne a évoqué des thèmes plus généraux (car elle avait assisté aux réunions de Morestel et Otevoz) tels que l'utilité même du projet, l'indifférence par rapport à l'action et elle s'est également interrogée sur des relations entre EDF et RTE. Il me semble donc qu'il ne serait pas inutile que les représentants de RTE précisent bien leur positionnement par rapport à EDF. Je vais maintenant passer la parole à Henri Conte qui va vous rapporter la réunion sur la santé qui a eu lieu aux Marches.

Henri Comte

Membre de la CPDP

Je suis professeur de droit retraité à l'Université de Lyon 2, on dit professeur émérite. Il ne vous a donc pas échappé que je ne suis pas un spécialiste de la santé, et cela se ressentira sur le résumé que je peux faire de la réunion qui s'est tenue aux Marches sur ce problème. La première observation que je puisse faire c'est que ce thème de la santé a beaucoup intéressé le public (alors que ce jour-là, il ne faisait pas un temps « à mettre un automobiliste dehors ») puisque nous avons fait salle pleine, et que nous avons eu du mal à terminer la réunion à minuit, tant les questions étaient nombreuses et le public motivé. Je crois qu'il est difficile en six minutes de résumer une réunion de trois heures, et dont le compte-rendu intégral auquel je vous renvoie si vous voulez des précisions supplémentaires se trouve sur le site Internet de la Commission. Au fond, mon intervention aurait plutôt pour objet de vous donner envie d'aller voir ce qui s'est dit complètement à cette réunion des Marches. Globalement, au cours de cette réunion, il y a eu deux temps principaux. Il y a d'abord eu les présentations de trois experts :

- le point de vue de l'O.M.S, c'est Madame Deventer qui s'est acquittée de cette tâche,
- Monsieur Henri Brugère s'est attaché aux études sur la santé animale, quelles sont les conséquences éventuelles des lignes à haute tension sur la santé des animaux .
- Monsieur Veyret, chercheur au C.N.R.S . s'est préoccupé de la question des incidents sur la santé humaine des lignes à haute tension.

Je crois qu'il est assez difficile de résumer ces exposés très techniques dans le détail, je peux dire que dans leur esprit, on peut donner quand même une indication de leur contenu. Par exemple, Mme Deventer dans son intervention a fourni des informations sur la manière dont les lignes électriques sont susceptibles d'avoir des incidents sur la santé humaine. Le vecteur de ces risques est ce que l'on appelle les champs électromagnétiques, qui sont naturellement associés à ces lignes, et l'O.M.S. (l'Organisation Mondiale de la Santé) a un vaste programme qui consiste à analyser l'ensemble des études scientifiques qui sont conduites dans le monde entier et qui traite de cette question.

Les ondes magnétiques sont-elles dangereuses pour la santé ? L'O.M.S. ne se contente pas de faire le recensement de ces études, elle se propose d'en tirer les conséquences en proposant aux différents Etats, des normes de précaution. C'est une donnée très importante, puisque l'O.M.S. a établi des normes de sécurité sanitaire et la plupart des Etats, et notamment la France, ont retenu ces normes de précaution.

En ce qui concerne l'exposé de Monsieur Henri Brugère, c'est un exposé extrêmement technique, précis, scientifique dont les conclusions sont néanmoins très simples. Pour lui, les lignes à haute tension ne provoquent aucun effet démontré néfaste sur la santé des animaux, ni effet direct, ni effet indirect.

Le dernier exposé scientifique celui de Monsieur Veyret a été, lui aussi, extrêmement précis, technique et assez passionnant. Monsieur Veyret a basé son exposé sur la distinction entre les effets biologiques des rayonnements électromagnétiques et leurs effets sanitaires. Alors les effets biologiques : cela consiste tout simplement à savoir si les ondes électromagnétiques ont des conséquences biologiques. La réponse des études est oui : lorsque l'intensité des rayonnements électromagnétiques est forte. Les effets sanitaires, ce n'est pas le problème de savoir s'il y a des effets biologiques mais de savoir s'il y a des conséquences néfastes pour la santé. Et là, les études selon Monsieur Veyret, sont négatives : il n'y a pas d'effets néfastes pour la santé démontrés des ondes électromagnétiques. Il y a néanmoins une exception : il y a une zone de doute qui concerne une certaine forme de leucémie des enfants. Alors, compte tenu de ce doute, des normes de précautions ont été établies sur les deux piliers de la connaissance scientifique, c'est-à-dire interdiction de dépasser des intensités trop fortes d'exposition, on a fixé un seuil, pas d'exposition du public à plus de 100 micro teslas, et d'autre part, il y a une poursuite des travaux de recherche pour savoir si oui ou non, les rayonnements électromagnétiques ont des effets sur certains cancers des enfants.

Après cette première partie des exposés scientifiques, nous avons eu une deuxième partie de la réunion consacrée aux réactions du public et à leurs questions. Nous avons assisté à un changement complet d'atmosphère de la réunion, puisque le discours des experts était plutôt un discours rassurant, alors que les interrogations du public étaient au contraire des interrogations faisant part de craintes très réelles et de craintes sur des objets qui dépassent singulièrement ce qu'admettent les scientifiques. Les questions du public ont porté sur trois points.

- Premier point : l'état de la science. Nous avons eu des questions à la fois très pertinentes et très impertinentes, puisque certains membres du public se sont demandé si cette recherche était indépendante. En effet, est-ce que la recherche sur les ondes, sur les effets électromagnétiques est indépendante alors qu'elle est financée par les producteurs d'électricité. Il y a eu sur ce point des échanges extrêmement intéressants et finalement chacun a campé sur ses positions. Les scientifiques pensent que l'on peut être financé par un organisme et n'être pas dépendant de lui. Certaines personnes dans le public ont continué de douter de la possibilité d'une recherche indépendante dans ces conditions.
- Une deuxième interrogation du public est sur la validité des normes. La question centrale consiste à dire « si la science n'est pas très bien établie, si elle comporte encore des lacunes, est-ce que les normes qui sont établies sur les bases de la connaissance scientifique sont bien fiables et bien adaptées ? » Là aussi, on a eu des échanges très intéressants auxquels je vous renvoie et là aussi chacun a campé sur ses positions.
- Un troisième point de cette intervention du public, le plus intéressant à mon sens, parce que le moins prévisible a consisté en des témoignages. À la réunion sur la santé sont venues des personnes habitant à proximité voir même ayant une maison sous une ligne électrique. Le point de vue des riverains des lignes est évidemment un point de vue teinté de graves inquiétudes et de graves questionnements. Par exemple, des témoins ont fait état de pathologies que ne reconnaissent pas les scientifiques en disant « mais attention, sous des lignes, moi quand je reste deux heures sous la ligne, j'ai des maux de tête ». Or les scientifiques n'ont jamais évoqué la pathologie « maux de tête associés aux lignes électriques ». De même, un autre témoin a indiqué que dans un « pâté de maisons » situé à proximité de la ligne, il y avait un grand nombre de

cancers. Or les études scientifiques n'ont jamais établi de corrélation entre expositions à de faibles rayonnements électromagnétiques et augmentation de la pathologie cancer. De même, les interventions du public ont fait état au-delà de ces pathologies, de gênes provoquées par la ligne. Alors il y a deux sortes de gênes qui ont souvent été mises en avant.

- La première est le bruit : il y aurait une pollution sonore importante « on ne peut pas dormir la nuit les fenêtres ouvertes parce que nous sommes sous la ligne haute tension ».
- Le deuxième inconvénient est le phénomène d'électrisation des objets voisins des lignes, les fils de fer électriques, que ce soit pour les vigneron ou les étendages, voire même le gazon humide. Or, ces objets-là ne sont pas reconnus comme objets pertinents de recherche.

Alors, si je donnais mon sentiment personnel sur les enseignements de cette réunion qui s'est tenue aux Marches, je dirais qu'il me paraît que celle-ci m'a révélé un double décalage.

- Le premier décalage concerne l'approche des problèmes de santé : pour les scientifiques l'approche des problèmes de santé est une approche par la pathologie. L'altération de la santé est assimilable à des maladies qui seraient générées par les rayonnements électromagnétiques issus des lignes à haute tension et donc ce que cherchent les chercheurs c'est à établir un lien entre l'exposition au champ magnétique et l'apparition des pathologies. En revanche, l'approche du public, qui rejoint d'ailleurs l'approche de l'Organisation Mondiale de la Santé, est une approche qui fait de la santé un concept plus global qui dépasse l'absence de maladies et qui inclut un véritable confort de vie, c'est-à-dire l'absence de gênes dans la vie quotidienne. Alors, il est clair, qu'à partir de ce décalage, il y a une espèce de dialogue de sourds : les scientifiques disent il n'y a pas de pathologies dues aux rayonnements électromagnétiques mais le public dit qu'il y a des gênes assimilables à des troubles de santé et qui sont provoquées par la présence immédiate des lignes électriques. Je vois donc que cette réunion sur la santé a focalisé un point, je crois crucial du débat, qui est le problème spécifique des habitations qui sont directement survolées par les lignes à haute tension. Je crois que pour ce problème-là, qui n'apparaissait pas comme un problème important pour le public ou pour les auteurs de la réglementation, le débat public a révélé qu'il était ressenti comme de première importance grâce à cette réunion.
- Le second décalage que l'on a pu constater est le décalage entre l'approche objective des problèmes de santé et l'approche subjective. L'approche objective est celle des scientifiques et elle consiste à dire qu'il faut démontrer le lien entre un phénomène et une maladie pour reconnaître le caractère de cause à effet qui relie le phénomène à sa conséquence pathologique. Les scientifiques travaillent donc sur la base de modèles expérimentaux, de modèles de laboratoire. En revanche, le public lui, fait état de la manière dont il ressent les problèmes, et notamment les problèmes de voisinage des lignes. Il y a donc une dimension psychologique dans la façon dont ils vivent leur résidence à proximité immédiate de la ligne. Bien sûr, dans cette vision subjective, il y a des choses qui sont fausses, par exemple, les études scientifiques ont montré que les lignes électriques ne provoquent pas de maux de tête expérimentalement, de même les rayonnements électromagnétiques dégagés par les lignes, ne provoquent pas de surplus de cancers chez les adultes. Cela a été démontré par des études objectives épidémiologiques extrêmement sérieuses, mais les scientifiques consentent néanmoins que dans certains cas, il existe peut-être une dimension psychologique du problème, c'est-à-dire que si vous avez une personne qui croit, parce qu'elle vit à proximité de la ligne, qu'elle est menacée de cancer, elle va éprouver une difficulté psychologique à résider là où elle réside, c'est-à-dire sous la ligne. Cette difficulté psychologique va générer du stress, et ce stress ne va-t-il pas causer certaines pathologies ? Autrement dit, l'intervention de la donnée psychologique explique peut-être que indirectement il y ait des pathologies liées à l'exposition aux rayonnements électromagnétiques.

Le deuxième enseignement que je tire personnellement de cette réunion, est que cette approche par la psychologie, par l'intersession psychologique, par le vécu psychologique des problèmes liés à la vie à proximité des lignes, est en friche, il n'y a pas de travaux de recherche, pas de réflexion de recherche, pas d'insertion de ce problème dans la législation et dans les normes. Par exemple, si je prends la législation, il y a bien indemnisation pour le préjudice visuel, on est donc indemnisé si notre vue est dépréciée par la présence d'un pylône, et paradoxalement il n'y a aucune indemnisation pour le préjudice sonore et pourtant il n'est contesté par personne et il est aussi pénalisant que le préjudice visuel. De même la réglementation malgré ses toutes dernières évolutions n'a pas encore tout à fait pris parti sur le point de savoir s'il était encore raisonnable aujourd'hui d'autoriser en quelque circonstance que ce soit, le survol de maisons par des lignes aériennes. Ce qui est dit dans l'état actuel des instructions données à RTE, c'est que dans le cas d'une reconstruction de ligne,

on peut effectivement, si on reconstruit à l'identique, continuer de reconstruire une ligne sur son ancien tracé, même si elle survole des maisons d'habitations. Je crois qu'un des enseignements de cette réunion est que sur la question du survol des habitations, je crois que toutes les parties prenantes à ce projet de ligne, ont intérêt à entériner ce point qui est sorti du débat. Ce phénomène éventuel d'un survol d'habitation direct par des lignes électriques haute tension est une donnée mal perçue par le public, qui provoque de l'opposition personnelle extrêmement forte, et qui peut-être d'ailleurs a des conséquences objectives dont on ne mesure pas actuellement toute la dimension et toute l'importance. Voilà comment je peux essayer d'avoir résumé cette réunion des Marches.

Michel Delhommez

Peut-être un petit complément sur ce qui vient d'être dit. Nous ferons remonter ce type d'informations, non pas en direction de RTE qui lui applique les normes mais vers le gouvernement, vers l'Etat. Si toutes les réunions de ce type montrent ces préoccupations, l'Etat remettra certainement sur le chantier des études complémentaires pour cette prise en compte psychologique. Je pense que c'est là que l'on voit toute la différence qu'il peut y avoir entre une enquête publique sur un projet donné et une réflexion globale sur une problématique de transport d'électricité associée à un projet. Nous ne remonterons pas ces informations-là vers des gens qui n'y peuvent rien parce que eux appliquent les normes, mais vers ceux qui les définissent. Je passe la parole à Marc.

Marc Jedliczka

Membre de la CPDP

Je suis directeur d'une association de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui travaille dans le cadre du dispositif financé par l'ADEME et l'Etat qui s'appelle les « points info énergie » que vous avez dans chaque département de la région, notamment à Chambéry. Donc, mon travail en tant que commissaire a été aussi d'animer la réunion de Bourgoin-Jallieu le 18 février sur le thème des politiques énergétiques. Contrairement aux deux autres réunions à thème ayant eu lieu avant, il ne s'agissait pas de parler des effets de la ligne à très haute tension ou de nouvelles lignes, mais plutôt de parler des raisons, de l'opportunité de faire ou de ne pas faire ces travaux et cette rénovation de ligne. Alors nous avons eu un certain nombre d'exposés, je ne veux pas rentrer autant dans le détail que mon prédécesseur qui a été très brillant, mais il faut savoir d'abord qu'aujourd'hui (et c'est un hasard du calendrier) démarre au niveau national, à Paris, une réunion très officielle avec les Ministres concernés : le débat national sur l'énergie, qui devrait s'étaler jusqu'au mois de mai ou juin, pour déboucher dans quelque temps, probablement à la rentrée ou à la fin de l'année si le calendrier parlementaire est respecté sur une loi d'orientation sur l'énergie. Donc, plutôt que d'aller dans le fond des sujets ce soir ou de faire le résumé de la réunion de Bourgoin, je vous invite si le sujet vous intéresse, à regarder de près tout un tas de manifestations, soit sous forme de débats publics, soit sous forme de communiqués, d'écrits dans la presse, etc. En tout cas c'est un sujet qui devrait être dans l'actualité relativement accessible dans les mois qui viennent et je crois que c'est une chose importante en France.

En tout cas, les exposés que l'on a eus ce soir-là à Bourgoin-Jallieu avaient montré que c'est un domaine qui est en très forte évolution, qui a été relativement stable pendant quelques dizaines d'années, notamment dans notre pays, ce qui se caractérise par une certaine forme d'inertie, en général dans ces domaines-là. Aujourd'hui, je dirais qu'il y a deux grandes tendances, deux « lames de fond » qui sont en train de faire évoluer et qui vont venir d'ailleurs, c'est une des raisons du débat national sur l'énergie parce ce qu'il y a besoin de débattre, c'est d'une part, la tendance à ce que l'on appelle la libéralisation, à l'ouverture au marché à la concurrence, et ce qui est d'autant plus vrai dans le marché de l'électricité qui nous concerne directement, avec ses lignes à haute tension puisque c'était un monopole public depuis l'après-guerre qui n'a pratiquement pas bougé jusqu'à l'an 2000. La loi de février 2000 a apporté quelques modifications, et justement la création d'établissements publics tel RTE qui avant faisait partie d'EDF et qui aujourd'hui a une certaine autonomie, on va dire juridique et en tout cas opérationnelle, qui montre bien que les choses sont en train d'évoluer. Donc, très forte tendance, à cette libéralisation qui comme dans d'autres domaines de la vie quotidienne a pour corollaire une volonté de favoriser les échanges, notamment les échanges d'électricité, les échanges transfrontaliers d'électricité puisque c'est une politique maintenant qui est poussée au moins par une partie de la Commission Européenne, qui est de dire que d'échanger est en soi une bonne chose, ce qui en matière de commerce est à peu près couramment dit,

et en matière d'électricité, est-ce que l'électricité est un produit comme un autre ? C'est une question à débattre. En tout cas, il y a une poussée un peu dans ce sens-là. L'autre évolution tout à fait importante est celle évidemment de l'environnement, de la prise en compte des impacts environnementaux, au sens très large du terme. On a parlé des impacts au long cours sur la santé, ou sur l'environnement immédiat, le paysage, etc. Il faut aussi bien entendu penser à l'environnement au sens global du terme, au sens mondial, c'est-à-dire toutes les questions d'effets de serre, les questions de polluants, d'émission de déchets toxiques etc. qui aujourd'hui sont sur la table des discussions et doivent être prises en compte. Alors, l'environnement peut être vécu comme une contrainte, c'est d'ailleurs la tendance assez facile des opérateurs énergétiques historiques de dire que c'est une contrainte, mais on peut aussi penser que c'est une chance, que c'est une manière de revoir un petit peu les problèmes et de trouver des solutions plus pertinentes que celles qui sont existantes. Ça c'est l'objet du débat. Ces évolutions ont amené effectivement des évolutions d'opérateurs donc RTE en est un. Nous avons eu aussi dans la soirée des exposés qui étaient aussi ceux notamment d'Electrabel, qui est une entreprise belge, mais qui opère en France parce qu'elle est propriétaire de la Compagnie Nationale du Rhône, enfin d'énergie du Rhône, enfin une filiale, qui pourrait devenir un concurrent d'EDF en tant que producteur d'électricité, de vendeur sur le territoire. Il nous a expliqué son métier, son nouveau métier, son arrivée dans le circuit et son point de vue sur la ligne. Nous avons aussi eu l'exposé d'un expert d'un cabinet conseil parisien qui s'appelle Monsieur Labrousse sur ce que l'on appelle la maîtrise de la demande d'électricité, l'efficacité énergétique et la production décentralisée, qui a montré que l'une des évolutions qui peut être aussi rendue possible par des évolutions techniques simplement des choses que l'on ne savait pas faire avant, on sait mieux les maîtriser aujourd'hui, que ce soit en matière de maîtrise de l'énergie ou que ce soit de production décentralisée, y compris, production d'origine renouvelable ou d'origine, on va dire, conventionnelle. Il y a eu aussi un exposé d'un représentant d'un syndicat intercommunal de la région d'Annecy, qui possède lui-même une co-génération et qui est à la fois producteur pour ses propres besoins, et qui est aussi relié au réseau. Tous ces éléments éparpillés ont donc montré que le paysage a évolué énormément en terme d'acteurs. Il n'y a pas eu de conclusion à cette réunion, d'ailleurs on peut remarquer qu'il y avait un peu moins de monde (une soixantaine de personnes) qu'aux autres réunions sur la santé ou l'environnement. Mais le débat était très intéressant toute la soirée, et les questions ont été qu'à peine effleurées parce que c'est un sujet très complexe qui ne permet pas en une soirée de résoudre toutes les questions posées. La question de l'opportunité de la ligne de ce point de vue-là reste posée : la rénovation de la ligne ou pas, peut-on ou ne pas faire autrement, notamment par la production décentralisée, par des économies d'énergie des consommations locales. En gros le débat reste en suspend et mérite d'être porté plus profondément qu'il n'a été fait jusqu'à présent, sachant que depuis que ce projet de rénovation de ligne a été fait, il y a maintenant, plus de cinq-six ans, ces évolutions y compris l'existence de RTE d'ailleurs, font qu'il est peut-être souhaitable de se reposer la question de fond, ce qui n'a pas été fait. On a des chiffres qui existent, du moins RTE a donné son point de vue sur ces questions-là d'alternative possible et évidemment c'est normal, qu'ils considèrent que ce n'est pas possible puisque leur métier est de transporter des électrons, et que si on les empêche de transporter des électrons, ça pose des problèmes. De même, EDF et Electrabel ne se sont pas cachés de leur appui à ce renforcement de ligne, donc ces acteurs-là, on connaît leur point de vue, et je crois qu'aujourd'hui le débat est encore une fois ce soir un symbole assez fort, puisque ce débat s'ouvre et il serait dommage que l'on n'y apporte que des réponses du passé.

Michel Delhommez

Bien, maintenant, nous allons lancer un débat dans la salle. Quelles sont vos interrogations, vos réactions à ce que vous venez d'entendre ? Alors, pourront participer à ce débat, les membres de la CPDP, le maître d'ouvrage RTE, mais aussi ceux qui ont rédigé des cahiers d'acteurs. Je demande à notre collègue Ange Sartori d'animer cette discussion et de présenter les acteurs qui sont présents ce soir dans la salle avant d'animer un débat général sur ce qui vient de se dire. Les acteurs s'exprimeront après.

Ange Sartori

Je suis également membre de cette commission. Je suis urbaniste profession libérale, et je suis en charge d'animer un peu ces questions avec vous dans la salle. Nous avons souhaité associer à ce débat les acteurs qui ont participé, qui ont contribué aussi à ce débat, à travers la lettre des acteurs. J'en ai un certain nombre, donc je

vais leur demander de venir en premier plan, ce ne serait pas inintéressant donc s'ils souhaitent se rapprocher pour que l'on essaye d'instaurer un peu plus ce débat.

Nous avons Monsieur Magne, Monsieur Labbé Lavigne de Bien vivre à Verel. Monsieur Labbé Lavigne, deux mots sur votre association, juste pour vous présenter et ensuite vos motivations.

Paul Labbé Lavigne

Labbé Lavigne Paul, président de l'association Bien Vivre à Verel qui est une association créée contre le déplacement de la ligne Charffard-Grand-Ile, c'est-à-dire le tracé Sud vers le tracé Nord, particulièrement sur notre petite commune de l'avant-pays savoyard, près du point A. Nous sommes une commune de 374 hectares, 228 habitants, et nous sommes traversés par une autoroute, une ligne de deux fois 400 000, deux lignes de 60 000 et deux lignes de 20 000. Si vous voyez à peu près ce que cela représente, alors nous sommes farouchement contre ce déplacement de la ligne particulièrement sur notre commune.

Ange Sartori

Ensuite, nous avons Madame Plantin de l'association Collectif hors ligne.

Chantal Plantin

J'ai écrit au nom du Collectif hors ligne, mais il se trouve que j'ai plusieurs casquettes, et que ce soir je veux les utiliser toutes, car elles auront toutes un rapport avec la ligne. Je représente aussi une association qui s'appelle la Chapelle de Leyrieu et qui lutte depuis trois ans contre ce projet de renforcement de puissance, en particulier parce que l'on a déjà une ligne deux fois 400 000 volt qui passe à environ 200 mètres ou 100 mètres (je ne sais pas exactement) des dernières habitations de notre village. Nous avons cette association qui n'était pas du tout faite pour militer mais qui était une paisible association animant une chapelle et qui s'est transformée en une sorte de comité de défense. Nous avons fait, il y a maintenant plus de deux ans, circuler des pétitions qui ont été signées par plus de 2 000 personnes, nous avons fait déjà une manifestation et diverses choses. Je représente cette association dont je suis présidente, et je représente aussi la municipalité de Leyrieu où je suis conseillère municipale, puisque la municipalité comme un seul bloc est farouchement opposée à ce projet. J'expliquerai tout à l'heure que nous n'avons pas seulement des raisons liées à notre situation, nous avons des raisons plus profondes.

Ange Sartori

Nous avons également la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie qui est représentée par un élu.

Jean Fluchère

Je suis élu et président de la Commission Environnement Qualité et Sécurité de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, et je suis accompagné de Claude Chardon qui est Directeur du développement régional.

Ange Sartori

J'ai également Monsieur Roulier de la FRAPNA Savoie

Monsieur Roulier

Je présente en deux mots la FRAPNA qui est une association et non pas une administration comme certains le pensent encore, ce sont des bénévoles et nous sommes surtout connu par ceux qui ne nous aiment pas parce

que l'on défend les petits oiseaux, les papillons, les poissons, ces choses-là. Pour les gens plus sérieux qui nous connaissent, nous travaillons sur les problèmes de THT par exemple, la liaison ferroviaire Lyon-Turin, les problèmes de dioxine à Gilly, etc. des problèmes plus globaux quand même que les papillons et les petits oiseaux. L'environnement c'est tout cela.

Ange Sartori

Merci. Nous avons également, Réseau Ferré de France en la personne de Monsieur Lennoz.

Monsieur Lennoz

Je suis le dirigeant de l'antenne territoriale de Réseau Ferré de France qui est basée à Barberaz juste à côté de Chambéry, et principalement chargé de la représentation locale pour le Lyon-Turin.

Ange Sartori

Merci, j'appelle également Madame Masset, de Saint-André en Savoie, cette fois-ci au nom d'une association « Pétition Les Marches », c'est cela ?

Mme Masset

Oui, je représente les habitants du village de Saint-André les Marches et de Saint-André Chapareillan. Nous nous sommes réunis dernièrement parce qu'au départ en fait, de nombreuses personnes pensaient que dans notre village le bon sens primerait puisque des possibilités existent par rapport à la ligne. Elle est implantée au-dessus des habitations et c'est seulement dans un deuxième temps que nous nous sommes mobilisés en pensant que le bon sens ne primerait pas.

Ange Sartori

Merci. Nous allons maintenant essayer de lancer ces débats et ces questions. Un certain nombre de micros vont circuler dans la salle. Vous pouvez prendre la parole en sachant que chacun de ces acteurs pourra s'exprimer au bout du moment suite à ce débat entre-nous. Tout le monde a compris les pics qui ressortaient des questionnements qui sont apparus lors de l'ensemble de ce débat, ce qui ne vous empêche pas d'en poser d'autres ce soir, toutes les questions qui vous viennent à l'esprit, ou éventuellement les informations que vous n'avez pas eues, etc. Vous avez la parole, je dis également aux acteurs présents que s'ils souhaitent intervenir en réponse, le débat est largement ouvert. Alors simplement, si vous prenez la parole, posez les questions ou avez des réflexions ou autres, présentez-vous et essayez d'être le plus bref possible pour que l'on ait le maximum de questions ou d'interventions dans la petite demi-heure qui nous est consacrée maintenant.

André Magne

Je suis viticulteur à Saint-André (Isère), notre village est un village viticole chargé d'histoire, où l'été nous avons beaucoup de touristes. Nous sommes entre deux lignes à haute tension. Déplacer la ligne Chaffard de 70 mètres ou 150 mètres amplifierait les nuisances sur les maisons et nous ne le voulons pas. J'ai assisté à deux réunions, une à Apremont qui a été une réunion d'information, l'autre aux Marches qui était plutôt une réunion scientifique et de santé. J'ai exprimé clairement mon opposition en disant que nous n'accepterions plus de lignes à haute tension sur nos maisons. Il reste à trouver un espace libre où l'on pourrait éventuellement, en évitant toutes les maisons, passer cette ligne à haute tension. Maintenant j'ai une question à poser à Monsieur Lennoz : le couplage de cette ligne à haute tension avec le feroutage, comment l'envisagez-vous ? Car pour l'instant, il n'y a aucun tracé de fixé, il y a le tracé Nord, le tracé Sud, et le tracé Sud amélioré que le collectif vous a proposé, et

pour l'instant le projet semble suspendu mais une décision sera prise un jour. C'est la question que je voulais poser à M. Lennoz.

Monsieur Lennoz

Alors, pour ce qui nous concerne, on est bien d'accord ici, l'objet de ce soir n'est pas un débat sur le Lyon-Turin. La seule question à laquelle je peux répondre ne peut être que purement technique, c'est-à-dire que nous nous coordonnons entre deux maîtres d'ouvrage, entre le RTE et RFF, chacun chargé de son projet propre et l'on vérifie les compatibilités entre les différents tracés dans le cadre de la réglementation qui existe et qui met en place des distances entre les différentes infrastructures. Pour ce qui nous concerne, il y a effectivement l'alimentation électrique propre, mais il y a tout l'appareillage électronique qui est en ligne et sert donc à la sécurité des convois, et qui doit rester compatible avec l'installation de la ligne à 400 000 volts. Donc, je dirais aujourd'hui que cela se limite, mais comme je le dis souvent sur d'autres sujets, à des problèmes de compatibilités pour qu'il n'y ait pas de problèmes et d'interférences graves entre les deux projets. Mais par contre, ce que l'on répète, c'est qu'il n'y a pas de problèmes, pas d'incompatibilités, cela a été dit tout à l'heure, il y a possibilité effectivement de rapprocher les tracés.

Ange Sartori

Simplement pour revenir sur la première préoccupation de Monsieur, en ce qui concerne le survol des habitations, ce que j'ai retenu de ce débat, c'est que lorsque l'on parle de couloir, c'est une aire géographique un peu linéaire, et à l'intérieur de ce couloir, effectivement, il y a l'occasion peut-être d'optimiser un peu mieux le tracé des lignes au regard des habitations. Je crois que c'était aussi le langage tenu par RTE sur ces questions-là. C'est aussi une occasion de travailler sur ce projet.

Marylène Tardy

Habitante de Vérel-de-Montbel

Je ne suis pas tellement d'accord par rapport au Cahier des acteurs n°4 des membres de l'association du Collectif de communes de Domessin, Romagnieu, etc. Je suis un petit peu contre leurs idées simplistes de regroupement de l'association. Je suis membre de la Chambre d'Agriculture depuis 1995, aussi je me sens un peu agressée quand je lis prétextant naïvement cette option. Les techniciens de la Chambre d'Agriculture ont fait un travail remarquable car ils ont donné leur point de vue par rapport à ce tracé, et c'était le tracé Sud qui était retenu par la Chambre d'Agriculture de la Savoie. Je crois que l'on vous avait envoyé un dossier, donc étant membre de la Chambre d'Agriculture, je me sentais agressée, surtout parce que les techniciens font un travail avec beaucoup de professionnalisme. Ils ont fait ce travail, les résultats sont décidés en commission foncière, ensuite ça va au bureau de la Chambre, et donc c'est le directeur de la Chambre d'Agriculture avec le Bureau de la Chambre qui a donné cet avis, c'est-à-dire le tracé Sud. Alors, moi je trouve que quand on dit que l'on est complètement naïf, j'avoue pas du tout ça. Je m'insurge donc un petit peu contre ces propos, surtout qu'en plus cette association, on ne les voit jamais et après, ils disent qu'il y a peu de débat, alors que pour moi à RTE ils ont fait tout leur travail, et je remercie RTE.

Michel Delhommez

Je vais simplement vous répondre. Nous, dans les cahiers d'acteurs, on imprime ce que les gens qui veulent avoir une contribution écrivent, mais vous avez raison de réagir et nous en prendrons note. Notre compte-rendu que l'on fera à la Commission Nationale tiendra compte des deux aspects : un acteur déclare telle chose, mais il a été contredit, cette déclaration a été contrebalancée par un intervenant. Le débat public, c'est la transparence et la libre expression la plus complète de tout le monde.

Marylène Tardy

J'ai l'impression en fin de compte, que la Chambre d'Agriculture n'a pas fait son travail et les techniciens ce sont des personnes sérieuses.

Ange Sartori

Indépendantes. D'autres réactions ?

Jean-Claude Prunier-Bourgeois

Habitant de Montagnole

J'habite en haut de Montagnole, entouré de pylônes et je voulais vous dire : vous parlez de l'avenir, mais moi j'aurais préféré que vous parliez du présent, et puis vous mettre en règle avec ce que vous dites, c'est-à-dire les indemnités, les passages sur terrains, les prix des pylônes que vous donnez à la commune, 50 000 francs par an. Tout ça vous devriez venir voir les gens qui sont sous les pylônes : les entreprises privées qui passent dans les terres en plein été, car ce n'est pas vrai ce que vous avez dit tout à l'heure qu'il y a des contacts.

Ange Sartori

Quels contacts ?

Jean-Claude Prunier-Bourgeois

Et bien des contacts de propriétaires, le déboisement des forêts sans autorisation. Alors l'avenir, moi je suis d'accord, je suis pour l'avenir, mais pour que vous puissiez avoir beaucoup de gens avec vous, pour la nouvelle ligne, alors il faut mettre tout en règle sur celle qui existe déjà.

Ange Sartori

Quelqu'un souhaite répondre ?

Jean-Claude Prunier-Bourgeois

Il y a un Monsieur que je remercie, c'est Monsieur Dubus, qui m'avait fait un courrier et qui m'avait dit combien la commune gagnait sur les nuisances, alors merci Monsieur.

En l'occurrence, il y a encore des gens qui n'ont sûrement pas de lignes chez eux et c'est eux qui gèrent les finances.

Serge Dubus

Ce qu'il faut bien comprendre, Monsieur Prunier-Bourgeois, c'est qu'il y a deux choses : il y a les indemnités pour les propriétaires, les exploitants, et il y a la taxe sur les pylônes qui est une mesure fiscale, c'est un impôt qui a été fixé par une loi de finance, en 1980 (vous voyez ça fait plus de vingt ans) et qui est actuellement par pylône 400 000, de 2 406 euros, je crois, et c'est un impôt qui est révisé chaque année par arrêté ministériel qui n'est pas la même chose qu'une indemnité, ce n'est pas une indemnité pour la commune mais une taxe tout simplement.

Jean-Claude Prunier-Bourgeois

Etant donné qu'il tombe du ciel cet argent, il pourrait servir à faire des chemins qui alimenteraient les propriétaires qui ont leur bois coupé sous les lignes.

Serge Dubus

C'est imposé par les pouvoirs publics, c'est une loi.

Jean-Claude Prunier-Bourgeois

Bon je vous remercie.

Serge Dubus

C'est une taxe qui est fixée par l'État et qui est versée aux communes.

Jean-Claude Prunier-Bourgeois

Par contre à la limite, vous pourriez aussi mettre les gens qui sont sous les lignes au même prix que les employés EDF au niveau kilowatts.

Monsieur Sellier (?)

S'agissant de la santé sous les lignes haute tension, je fais un parallèle, dans un autre domaine, avec les téléphones portables, soi-disant que ce n'était pas dangereux et on a déposé des antennes ces jours-ci, j'ai vu ça à la télévision. Moralité ?

Ange Sartori

Quelqu'un de RTE veut-il répondre, c'est probablement des choses qui sont comparables.

Patrick Bortoli

Oui, il y a un point qui a été soulevé aux Marches, et sans rentrer dans le domaine technique, les lignes électriques sont du domaine des très basses fréquences, donc liées aux 50 hertz. Les téléphones portables sont un autre domaine, les très hautes fréquences. Mais au travers de ce que j'ai entendu, au travers des journaux télévisés, de la remarque que vous faites, la version, la position France Télécom, était de dire : puisque aujourd'hui il y a polémiques, je ne dépose pas des antennes parce qu'il y a des risques, mais pour apaiser la problématique dans certains immeubles (je ne me souviens plus à quel endroit) mais c'était une position de France Télécom pour un lieu spécifique, suite à une problématique précise que je ne saurais pas vous relater. Mais les téléphones portables et les lignes électriques sont deux domaines de fréquence (et cela a été donné par les experts aux Marches) très différentes. Les deux problématiques sont complètement distinctes.

Monsieur Guillert (?)

Habitant de Montagnole.

J'habite à proximité de la ligne actuelle, et j'ai des nuisances quand elle fonctionne. Si vous voulez venir sur place, vous verrez que j'ai entouré ma maison d'un fil de cuivre, donc ne me dites pas qu'il n'y a pas de

nuisances. Et si vous déplacez la ligne, alors là je serais absolument dessous, et je tiens à conserver mes derniers cheveux.

Geneviève Perrier

Collectif du village de Saint-André (Savoie)

Nous avons fait une pétition signée par à peu près 100 personnes, car nous voudrions que les habitations soient effectivement protégées par la future ligne, c'est-à-dire qu'elle ne passe pas sur les habitations. Actuellement, la ligne de 1953 passe sur toutes nos habitations sur le village de Saint-André, et nous sommes nombreux à habiter sous la ligne. Donc la proposition que nous faisons est de doubler la ligne qui existe de 1983 et je voudrais savoir s'il est possible de faire ce doublement parallèle qui serait une possibilité pour éviter de passer sous les habitations.

Patrick Bortoli

Oui, ce problème effectivement a déjà été abordé, on en a discuté à Apremont. Je vais donc reconfirmer de façon tout à fait officielle ce que j'avais déjà dit. Emmanuelle nous affiche la carte de la zone. Ce n'est peut-être pas très parlant, mais donc effectivement la ligne de 53 est la ligne la plus au-dessus, qui est dans le vignoble et près des habitations, et la ligne dont parlait Madame, qui est de 1980 est plus côté Granier, le long des contre-pentes. Aujourd'hui, suite à la concertation qui a eu lieu en 1999 et 2000 et comme cela a été rappelé, le Préfet de Savoie avait dit qu'à l'époque, pour éviter de se contraindre afin d'étudier toutes les solutions possibles, toute cette zone autour des deux lignes était englobée en un seul couloir, et qu'en fonction des propositions qui seront faites, tout doit être étudié et tout doit être proposé. Aujourd'hui, techniquement si la concertation, et je le dis devant tout le monde, va en ce sens, RTE est tout à fait prêt à regrouper les lignes dans le couloir de la ligne de 1980. C'est techniquement faisable et l'on s'y engage si cette solution s'avère meilleure.

Francis Maréchal

J'habite où les lignes se croisent là-haut, ma maison est à 80 mètres de la ligne qui est actuellement en volts, vers 150 000, parce ce que vous parlez d'une ligne 400 000 volts, qui doit remplacer celle de combien de volts ?

Patrick Bortoli

400 000 volts

Francis Maréchal

Elle fait 400 000 aussi ? Alors c'est l'intensité qui va changer ? Alors vous allez mettre des câbles un peu plus gros, ils seront plus solides. Alors, est-ce que vous pouvez me dire la différence d'influence qu'il y aura quand vous passerez dans cette nouvelle ligne un ampérage sûrement quatre fois supérieur, quels seront les effets, moi qui habite à 80 mètres de cette fameuse ligne, si vous la repassez au même endroit, est-ce que vous pouvez me dire les effets différents ?

Ange Sartori

Alors si j'essaie de résumer un petit peu, ce sont des notions d'impact, peut-être la différence entre les deux lignes, qui va répondre chez RTE Monsieur Dubus peut-être, je vous laisserais un peu énumérer ces impacts, ces différences.

Serge Dubus

Tout d'abord, est-ce qu'elle repasse au même endroit? donc je reformule un petit peu. Actuellement, il n'y a aucun tracé qui est figé, bien entendu. On est dans un cas de débat public et de choix d'options, Patrick l'a redit tout à l'heure, à la demande du Préfet de Savoie, les deux options sont englobées pour la Savoie, donc l'aire d'étude ce qui viendra après le débat public, la concertation reprendra, il faudra que les pouvoirs publics valide une aire étude qui va regrouper les deux couloirs et dans cette aire d'étude nous aurons à proposer plusieurs fuseaux de passage, dont un fuseau qui sera le fuseau de moindre impact et qui fera l'objet du dossier d'utilité publique. Vous voyez que l'on a encore pas mal d'étapes et pas mal de réunions sans doute, on aura donc l'occasion de se revoir. Alors pour répondre plus précisément à votre question, quelle va être l'influence, c'est ce que vous voulez savoir, quelle est en fait la consistance du projet? La ligne de 1953 qui est déjà une ligne à 400 000 volts, comme vous l'a rappelé Monsieur Sartori, est une ligne qui ne comporte qu'un seul circuit, c'est-à-dire trois séries de câbles, et qui ont une capacité de transport d'un million de kilowatts. Le projet, puisque cette ligne est trop faible, c'est un maillon faible comme on l'a expliqué tout à l'heure, est de la démonter, et de la remplacer par une ligne qui va être toujours à 400 000 volts (car il n'y a pas plus haut en France comme tension), mais qui va comporter deux circuits, c'est-à-dire six séries de câbles, de façon à avoir une capacité de transport d'à peu près trois millions et demi de kilowatts, c'est-à-dire la même capacité de transport que la ligne de 1983. Alors qu'est-ce que ça implique? Vous avez à droite, sur cette photo, un pylône actuel, un pylône de la ligne 1953 Chaffard – Grande Ile avec ses trois séries de câbles, que vous voyez là, ça représente un circuit 400 000 volts. Et vous avez à gauche, un pylône de la ligne de 1983 Saint Vulbas – Creys - Grand Ile qui est à 400 000 aussi, qui comporte six séries de câbles : trois à gauche, trois à droite, c'est-à-dire deux circuits. L'objectif c'est de remplacer ligne Chaffard - Grande Ile telle qu'elle existe à droite, par une ligne qui comportera deux circuits et qui sera comme celle de gauche. On pourrait vous donner les dimensions, on les a quelque part, mais je peux vous les dire de tête : la différence entre ces deux séries de pylônes, c'est que le pylône de gauche a un empattement au niveau du sol qui est pratiquement le même, à peu près comparable toutes choses égales par ailleurs, à celui de 1953, que l'envergure et le dimensionnement maximales de la poutre sur laquelle vous voyez ici les trois séries de câbles et à gauche les quatre qui sont en bas est à peu près la même, c'est-à-dire autour de 35-37 mètres. En revanche et je ne vous le cache pas, on a deux circuits à loger au lieu d'un seul, ce sont donc des pylônes qui sont sensiblement plus haut, qui feront en moyenne 8 à 10 mètres de plus, c'est vrai monsieur.

Francis Maréchal

J'oubliais de vous dire qu'actuellement en fonction du temps et de l'atmosphère, depuis ma maison, même à l'intérieur de celle-ci, on entend le grésillement. Alors quand on passera à 10 fois plus d'intensité dans ces fils, je me demande comment ça va faire, si on pourra dormir?

Serge Dubus

Je peux vous répondre Monsieur, ce grésillement est ce que l'on appelle l'effet couronne. Monsieur Conte en a parlé, je crois tout à l'heure. Il est lié à la tension de la ligne et non à l'intensité. C'est un phénomène qui est dû au champ électrique et qui correspond à un claquage, à des petites étincelles qui se produisent dans les molécules d'air qui entourent le câble, et qui sont en effet d'autant plus sensibles que le temps est plus humide. Donc, ce n'est pas du tout lié à l'intensité, c'est lié à la tension de la ligne, et la tension restera la même, et donc ce grésillement qui est désagréable, cela je veux bien le comprendre, et l'idée de Monsieur Conte de l'associer un certain préjudice, pourquoi pas? Cela fera de toute façon l'objet d'étude d'impacts, mais le grésillement, il ne sera pas plus fort pour une ligne à deux circuits que pour une ligne à une seule. Il y a plus de câbles, mais la tension sera la même.

Michel Lefèvre

Au niveau du bruit qui est fait par les câbles, il est fonction de différents phénomènes :

- de la section du câble : plus le câble est petit, plus le bruit est fort, sur la ligne la plus récente, le câble étant plus important, le bruit est moins fort,

- de l'état de surface du câble : en 1953 on déroulait les câbles en les traînant au sol, on n'avait pas les moyens techniques actuels, quand on déroulera la ligne d'un côté, ça sera tiré par un treuil, et freiné de l'autre côté par une freineuse, donc les câbles ne traîneront pas par terre et l'état de surface sera amélioré.
- Le bruit est également diminué, lors de l'effet couronne, lorsque les câbles sont mis en faisceau : un câble unique fait plus de bruit que deux ou trois câbles mis ensemble.

Monsieur Thomé (?)

Je suis né à Montagnole en 1931. Je veux défendre la propriété de mes grands-parents, puisque la ligne la survole depuis 83. Donc, je m'adresse directement à RTE, puisque c'est eux qui bénéficient de ce que l'on appelle la spoliation des propriétaires. J'ai ici la somme que vous m'avez versée en 1983, 524 francs, et depuis jamais rien revu. Alors voilà, vous vous permettez tout et nous, on ne peut pas vendre nos terrains, on reçoit des acheteurs et quand ils voient la ligne, ils disent : « on ne va pas construire là-dessous » et ils s'en vont. Et cela fait 20 ans que ça dure. Alors je m'élève contre la suppression de la ligne, et je vais demander à tous les élus et à Monsieur le Préfet de faire un référendum en Savoie, afin de savoir ce que les savoyards pensent des lignes haute tension.

Ange Sartori

Très bien, c'est une requête enregistrée. D'autres intervenants, une dernière question peut-être.

Monsieur Curtille

Je suis de la vallée de Couz, entre le Mont Grêle et le Corbelet.

Tout à l'heure je crois avoir répondu à la question de l'indemnité sur les pylônes, c'est-à-dire que l'on met les pylônes chez les propriétaires, et on redonne les indemnités aux communes, c'est tout à fait ça. Je pense que c'est cela, car vous dites que vous donnez 2 600 euros par an mais nous en quarante ans, on n'a jamais rien vu. Alors nous on paye les impôts fonciers et vous vous donnez les indemnités aux communes, ça c'est la première chose. La deuxième chose, c'est les indemnités pour les coupes de bois, et l'avenir de nos forêts. Vous passez, on a signé un droit de passage en 1953, c'est pas nous, c'est bien souvent nos grands-pères, ou nos parents, et aujourd'hui, vous venez tous les dix, douze ans, vous coupez tout le bois qui est au-dessous, et on n'a jamais un sou d'indemnité. Je me demande si c'est bien normal et je pense que demain quand vous allez faire la nouvelle ligne, vous n'allez pas la faire exactement à l'emplacement de celle qui existe, c'est-à-dire que vous allez encore vous déporter de trente ou trente-cinq mètres, vous allez encore « manger » 35 mètres de forêts sur les deux versants du Mont Grêle, et du Corbelet. Moi je m'opposerai à ce que ces lignes se fassent sans garanties de la hauteur des bois que l'on peut laisser pousser dessous. Parce que cette année, par exemple, cette ligne est soi-disant en train de vivre ses dernières années et cela n'a pas empêché de couper les bois dessous et les propriétaires n'ont touché aucune indemnité, rien du tout, c'est inadmissible. Et ça je m'opposerai, je voudrais comme celle qui a été faite en 1983, obtenir de RTE une hauteur de bois que l'on peut laisser pousser sous la ligne, et être indemnisé quand il faudra les couper. C'est d'ailleurs ce que j'ai obtenu en 1983 et je pense que ce sera comme cela que je procéderai. Il ne faut pas que RTE vienne nous dire aujourd'hui, « mais nous, on ne savait pas. Le courrier que vous nous avez envoyé dans les années 1990, pour la vieille ligne, on ne peut pas l'enregistrer dans un processus d'informatique pour vous indemniser quand il y en aura besoin ». On nous prend vraiment pour des imbéciles. Si aujourd'hui, on ne peut pas mettre le nom d'un client avec son adresse et l'avertir que l'on va couper du bois chez lui, je pense que l'on nous prend vraiment pour des imbéciles. Alors je crois que RTE devrait faire un gros effort pour quand même nous mettre au courant surtout quand on envoie à RTE Albertville (ceux qui s'occupent de la gestion de la ligne) un courrier en recommandé en leur disant : « quand vous repasserez chez moi, vous m'avertirez ». Je pense que l'on doit le faire jusqu'au niveau des lignes à 20 000 volts, on devrait le faire sur toutes les lignes. Le jour où vous venez mettre un poteau chez quelqu'un, ayez au moins la politesse de le dire quelle que soit la dimension de la ligne. Pour ma part, on m'a mis des poteaux jumelés en 20 000 volts, je « débloque peut-être un petit peu le champ », mais ils sont arrivés dans une pépinière, ils ont mis les poteaux, ils ont tout arraché, et ils sont partis, voilà comment on est récompensés. Alors, je crois que si vous voulez obtenir de la part des propriétaires des signatures en ayant un bon accord, car

je crois qu'il faut refaire cette ligne, elle est toute « pourrie », mais cela n'empêche pas qu'il faudra le faire avec beaucoup de conscience et ne pas dire que vous nous indemnisez, ce n'est pas vrai. Ne dites pas que vous nous indemnisez sur le visuel, vous ne nous indemnisez même pas quand vous venez couper du bois sur nos terrains.

Ange Sartori

On va laisser une petite occasion éventuellement de répondre.

Michel Lefèvre

Je peux répondre pour l'information des propriétaires. Depuis quelques années les groupes d'exploitation transport comme celui d'Albertville qui gère les ouvrages en Savoie, ont mis en place une politique que l'on appelle le Programme d'Information des Propriétaires. Il y a à peu près 600 ouvrages sur Rhône-Alpes et il est vrai que tout n'est pas fait encore et on le met petit à petit en place. On recense donc l'ensemble des propriétaires, il faut déjà recenser au niveau cadastral, pour faire le point, et à partir de maintenant, ce qui est déjà le cas sur la ligne de 1983, avant tout abattage, vous recevez un courrier à votre domicile, et c'est mis à jour. Donc, il y a encore des lacunes, en particulier sur les anciennes lignes. Pour ce qui est des indemnités pour une ligne neuve, on indemnise la perte de valeur d'avenir pour les arbres que l'on coupe avant maturité et on indemnise la perte du fonds, c'est-à-dire qu'à la limite les arbres ne sont plus indemnisés par la suite, puisque le fonds n'est plus destiné à la production.

Je peux peut-être aussi compléter par la coupe programmée de la végétation. Il y a 50 ans en arrière on faisait les coupes rases sous les lignes électriques, pour des problèmes de coût et d'entretien, depuis une dizaine d'années, on fait ce que l'on appelle la coupe programmée de la végétation et l'on s'arrange pour qu'au niveau de l'environnement, on ne coupe que les arbres qui atteignent la limite de dangerosité pour ne pas amorcer.

Ange Sartori

Merci, le débat n'est pas terminé ce soir, vous aurez encore l'occasion de reprendre la parole. Une toute dernière question brève s'il vous plaît.

Daniel Masset

Habitant de Saint-André-les Marches

Actuellement on vit à côté d'un poteau, d'un pylône si vous voulez, qui est un pylône éclateur. Je pense que les gens de RTE savent ce que c'est. C'est-à-dire que quand la foudre tombe dessus à quelques kilomètres, il y a un arc électrique qui se produit entre le poteau et la ligne, ceci pour évacuer la surtension de la ligne. Je voudrais savoir si les enfants qui s'amuse au pied du poteau (parce qu'il ne pleut pas toujours à ce moment-là) courent un risque. C'est la première question. Je voudrais également savoir pourquoi ma maison systématiquement et pratiquement une fois sur dix disjoncte au moment où il y a cette surtension qui s'échappe à la terre. Je vous signale que le poteau est à dix mètres de la maison.

Serge Dubus

Vous parlez bien de la ligne à 400 000 volts ?

Daniel Masset

La ligne à 400 000 volts de 1953.

Serge Dubus

Alors, ce qu'il faut savoir c'est que tout à l'heure, j'ai parlé des séries de câbles, il y a des câbles dont je n'ai pas parlé, que l'on appelle les câbles de garde qui sont en position supérieure sur les lignes, et qui sont au nombre de deux pour les lignes à 400 000 volts. Ils ont plusieurs rôles dont un rôle qui est celui de paratonnerre. Quand la foudre va tomber, elle va tomber en priorité sur ces câbles de garde et ces derniers sont reliés directement à la structure métallique du pylône, qui elle-même est reliée je dirais à la terre par des câbles spécifiques en fer ou en cuivre. L'écoulement du courant de foudre va se faire le long du câble de garde, le long du pylône, et ensuite s'écouler par la terre. Cet écoulement sera donc d'autant meilleur que la qualité de la terre sera bonne et nous avons des procédés pour améliorer la valeur de la résistance de terre si elle n'est pas satisfaisante parce que l'on est en sol rocheux ou pour d'autres raisons. Il y a des règles de sécurité qui imposent à ce que la valeur de résistance de terre soit inférieure à une certaine valeur en ohms de façon à garantir la sécurité des tiers. Alors, pour la ligne de 1953, je ne vous dirai pas dans quel état sont les terres, mais ce que je peux vous dire c'est que pour une ligne qui sera construite dans les années 2000, en 2005 ou 2006, nous respecterons scrupuleusement les directives par rapport aux valeurs de résistance de terre qui permettent d'assurer en toute sécurité l'écoulement du courant de foudre.

Michel Delhommez

On va en rester là pour l'instant et je vais passer la parole à mon collègue Thierry Hommel pour la suite du débat. Nous avons souhaité que les acteurs qui se sont exprimés par écrit viennent apporter quelques précisions et avant de relancer une série de questions dans la salle, que chacun selon les intérêts publics qu'il représente, définisse sa position. Je passe donc la parole à Thierry qui va organiser cette présentation.

Thierry Hommel

Bonsoir, je suis le cadet de la commission, je suis économiste et chercheur. Pour préciser un petit peu, je travaille sur les stratégies des entreprises qui utilisent produisent ou commercialisent des technologies pouvant avoir des impacts sur l'environnement.

Les cahiers d'acteur sont jaunes et sont tous disponibles devant l'entrée. Vous y trouverez les positions que vous allez entendre maintenant. Chacun des acteurs qui s'est exprimé dans ces cahiers va maintenant résumer sa position. Pour éviter que tout le monde ne parle en même temps, il va falloir donner un ordre. Donc, j'avais choisi (sans priorité ni hiérarchie pour les thèmes bien sûr) en premier de donner la parole à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, à Monsieur Chardon.

Monsieur Fluchère

Le premier point qui nous a surpris est que nous n'avons pas été destinataires du Cahier du débat public et donc je l'avais demandé à la première réunion de Morestel et il m'a été donné lors de la réunion. Ici nous nous exprimons au nom de l'ensemble des entreprises, des commerçants et des industriels qui sont ressortissants des Chambres de Commerce et d'Industrie de Savoie, d'Isère et de l'Ain (parce que le tracé Nord passe un petit peu dans l'Ain) et la Chambre Régional de Commerce porte la parole de tous ces gens-là. Donc nous avons écouté lors de la première présentation à Morestel les tenants et les aboutissants de ce projet, nous avons lu le dossier qui nous a été remis et nous avons demandé à RTE de venir nous expliquer la consistance de ce projet, les raisons profondes qui les ont menés. Pour nous les acteurs économiques de la région, il est clair que la ligne de 53 celle qui ferait l'objet d'une reconstruction est une ligne qui n'a pas aujourd'hui la capacité suffisante pour assurer le transit dans les deux sens est - ouest ou ouest - est entre la partie de la Savoie et de la partie je dirais de l'ouest de la région, notamment Lyon et puis tout ce qui se raccorde à Lyon. Donc cette ligne n'a pas la capacité pour amener dans les deux sens ou faire circuler dans les deux sens l'électricité dont nous avons besoin dans nos entreprises et nous courons en permanence le risque d'avoir des désagréments et des désordres liés à la perte de cette ligne et peut-être à la perte de l'ensemble des lignes si les surcharges se reportent de l'une sur l'autre et amènent à une rupture complète quasiment entre l'est et l'ouest de la région. Alors il faut savoir que dans une entreprise aujourd'hui, un incident même momentanée, même de courte durée, sur une ligne comme cela, entraîne souvent des dégâts sur la production qui sont de plusieurs heures. En effet, les dégâts sur la production commencent au moment où il y a interruption de courant, mais ils ne disparaissent pas au moment où

le courant revient. Il faut remettre en route toute une chaîne de production et cela entraîne des désordres à la fois techniques et économiques qui peuvent être relativement graves. Donc, c'est un premier point sur lequel nous voulions insister d'autant plus, cela n'a pas été redit, mais avait été dit à Morestel et est signalé dans le dossier du débat public, qu'aujourd'hui cette ligne est déjà exploitée dans un mode dégradé par rapport à l'exploitation qui devrait être une exploitation normale c'est-à-dire qu'elle est débouclée souvent à Montmélian pour être rebouclée à Albertville ce qui entraîne des manœuvres qui sont autant de risques à un moment donné de rupture d'alimentation. Il faut donc voir que pour l'économie de notre région cela pose un sérieux problème. L'autre point est que cette ligne permet l'utilisation qui aujourd'hui n'est pas optimale des stations de transfert d'énergie par pompage, sur le schéma on a vu le Cheylas, mais il y en a d'autres dans la région et il faut voir que ces stations sont très importantes pour la sécurité du système électrique, puisque en cas d'avarie de réseau ou en cas d'avarie sur une centrale de production, elles permettent de faire en sorte qu'il n'y ait pas de rupture d'alimentation chez le public bien entendu, mais aussi dans les entreprises. Donc pour ces raisons-là, nous sommes très favorables à la reconstruction de cette ligne et à son remplacement par une ligne renforcée, ce qui nous permettra de voir les choses s'améliorer. Sachant d'autant plus que le projet du RTE se fait sur des couloirs existants, soit le couloir nord, soit le couloir sud, ce qui n'a pas beaucoup d'impact dans ce versant là puisqu'ils se rejoignent, mais il n'y a pas de nouveau couloir ouvert, ce sont des couloirs qui existent déjà avec bien entendu la possibilité d'améliorer les tracés, mais cela sera vu plus tard, au moment de l'enquête publique. Donc, voilà les points qui nous ont intéressés et je vais laisser Claude Chardon ajouter, en tant que Directeur du Développement l'autre point qui l'intéresse aussi.

Claude Chardon

Oui, Monsieur le Président c'est peut-être à votre destination trois souhaits :

- Le premier, nous l'avons exprimé, c'est que les représentants des entreprises fassent partie de l'instance locale de concertation qui mettra en œuvre le programme d'accompagnement autour, grâce au 10% du coût des travaux.
- Le deuxième souhait et sans vouloir élargir ce débat, c'est quand même de rappeler que nous en sommes au quatrième débat public dans cette région et que je sache, je n'ai jamais vu les décisions du gouvernement concernant les trois premiers. Ceci me paraît tout à fait désolant surtout lorsque les débats publics s'intègrent un peu comme des poupées russes les uns dans les autres. Je veux parler du débat sur la branche sud du TGV Rhin Rhône, derrière du contournement est ferroviaire de Lyon et bientôt de la vallée du Rhône, ces trois dossiers qui sont complètement inséparables et que l'on « saucissonne ». Donc, mon souhait de façon à ce que ce projet ne soit pas retardé encore pendant des années est qu'au-delà de la conclusion que vous émettez, que nous voyons régulièrement de la part des autres débats et bien que le gouvernement prenne les décisions qui suivent, qu'il tire les conséquences de ce débat public, ce qui, je le répète, n'est pas fait pour les précédents.
- Le troisième souhait s'adresse autant aux élus politiques, à nos élus quel que soit leur niveau, qu'au gouvernement : dans le fond, aujourd'hui, et ceci a été dit par un certain nombre de personnes ici, il ne me semble pas que l'optimisation des réseaux de transport soit réelle. Autrement dit, aujourd'hui on conçoit un réseau, il n'est surtout pas question pour moi de critiquer RFF, RFF monte ses projets au fur et à mesure qu'on le lui permet et qu'il a les moyens financiers de les mettre en œuvre, il reste qu'aujourd'hui, il n'y a pas une bonne coordination dans les projets. Une meilleure coordination, ce que j'appelle l'optimisation des projets, c'est permettre notamment une meilleure utilisation du foncier et moins de nuisance pour les riverains. Alors pourquoi mon souhait s'adresse aux élus, c'est que je sache on voit fleurir les permis de construire et après on entend tous, un peu impuissants ici, les nuisances de gens, que nous comprenons parfaitement, mais si on allait un peu plus vite dans les DUP et si la loi changeait pour permettre de réserver des faisceaux, parce qu'on sait que tôt où tard, telle où telle infrastructure, qu'il s'agisse d'une ligne électrique comme d'une autoroute qui se fera de toute façon, parce que l'on n'a jamais vu le progrès reculer « Dieu merci », et bien qu'au moins les DUP, les décisions, les investissements et les responsabilités des élus politiques et du gouvernement soient prises pour limiter les nuisances futures.

Thierry Hommel

Merci beaucoup pour cette intervention.

Michel Delhommez

Je suis Président de la Commission locale de débat public, donc je représente la commission nationale, qui je le rappelle, est une autorité administrative indépendante. Donc, nous pouvons remonter vers l'Etat et le gouvernement des souhaits, mais nous ne le sommes pas. Par ailleurs, je voudrais préciser, j'avais invité Monsieur le Préfet de Savoie, je l'avais informé de cette réunion, bien évidemment il ne peut pas assister, puisque c'est un débat public qui est totalement ouvert, il n'empêche qu'il a délégué dans cette réunion un de ses directeurs qui ne manquera pas donc de faire remonter vers le Préfet de Savoie, donc vers le gouvernement, les souhaits que vous avez émis. En ce qui concerne les décisions suite au débat public qui ont déjà eu lieu, je ne peux vous dire, je n'en faisais pas partie, puisque j'ai été nommé pour le présent débat, mais ce que je peux vous dire c'est que ce débat fonctionne selon la nouvelle loi de démocratie de proximité et le nouveau décret, et que pour respecter cette réglementation, je dois clore le débat le 25 mars et la CNDP devra publier le bilan final le 25 mai 2003. Elle l'enverra vers les ministères concernés : le ministère de l'environnement et le ministère de l'industrie qui est tutelle de RTE. Après, moi je ne peux pas vous promettre l'échéancier des décisions qui interviendront, mais ce que je peux vous préciser très clairement maintenant c'est la date à laquelle nous devons rendre notre copie.

Thierry Hommel

Merci beaucoup. Je vais passer maintenant la parole à Monsieur Roulier de la FRAPNA. Petite précision, vous aurez de nouveau la parole après. On va déjà laisser les acteurs intervenir et on vous redonne les micros ensuite.

Monsieur Roulier

Merci. J'avais une petite présentation. Je vais élargir l'intervention qu'avait la FRAPNA à un moment donné : nous étions simplement intervenus sur le débat sur lequel RTE aimerait bien nous voir discuter, c'est-à-dire trajet Sud ou tracé Nord. A notre avis, ce n'est pas le bon débat, le bon débat c'est y a-t-il besoin d'une ligne où n'y en a-t-il pas besoin ? Alors moi j'ai de forts doutes sur les calculs de RTE pour une simple raison, je suis mauriennais, j'ai vécu l'histoire de la ligne THT qui devait aller en Italie : Grande Ile – Piosasco donc qui devait faire le tracé d'ici, couper en gros dans la vallée de la Maurienne et puis à la frontière au niveau de la commune de Bramans. A cette époque il s'agissait de transporter 2000 mégawatts en Italie sur un réseau tel qu'on le connaît aujourd'hui, et pour lequel RTE dit : « ça ne passe plus, ça ne passe plus pour le réseau départemental ». Comment peut-on expliquer en 1991 que l'on pouvait exporter 2000 mégawatts qui sortaient de France pour aller en Italie et aujourd'hui le réseau, tel qu'il est fait, n'est pas capable de supporter les contraintes ou la demande de la clientèle en Savoie. Il y a une incohérence fondamentale, donc je ne peux plus faire confiance aux calculs fait par RTE, cela est la base de ma démonstration.

Ensuite, quand on regarde les consommations et les charges de ces lignes, j'ai essayé de traduire le document de RTE où il explique techniquement les charges, 70 %, 71 % de charges, les transferts de charges quand il y a un défaut sur une ligne, c'est absolument illisible et c'est à mon avis plus ou moins fait pour. J'ai essayé de traduire quand même : globalement les lignes fonctionnent en régime normal à 64% pour la ligne qu'ils veulent remplacer, 88% pour la ligne Saint Vulbas - Creys et puis j'ai estimé que c'était à peu près 58% pour la double ligne qui passe de Creys à Grande Ile et 58% également pour celle qui va jusqu'à Albertville. Il faut comprendre également que la demande qui est de renforcer le réseau de Chaffard à Grande Ile est une demande pour la sécurité, pour quelques secondes, pour quelques minutes sur un délai de dix ans, vingt ans. D'ailleurs, cela n'est jamais arrivé. Donc, on demande à tripler la puissance de cette ligne, de passer de 1 000 mégawatts à 3 500 mégawatts pour quelques secondes, pour quelques minutes dans la vie de cette ligne, c'est tout. Et quand j'imagine que par cette ligne on va pouvoir passer 3 500 mégawatts, je me dis que maintenant le projet de ligne Grande Ile pour aller jusqu'en Italie va pouvoir passer comme une « lettre à la poste ». Il n'y aura pas de

difficultés de transit de puissance. Donc, cela est une première partie. Pourquoi faire confiance à RTE puisque c'est les seuls à détenir les informations techniques et à faire les calculs. Ils vendent des électrons et font des calculs pour démontrer qu'il faut les vendre, qu'il faut les faire passer. Donc, moi je pense qu'il faut demander une contre-expertise technique pour valider les hypothèses et pour reconduire les calculs.

Un autre élément qui n'est pas pris en compte dans les calculs de RTE est quelle est la participation des réseaux qui partent actuellement en Italie, que j'ai mis ici, qui va de La Praz jusqu'à Piosasco en Italie, 500 000 mégawatts je crois, et la ligne qui va par La Bâthie en passant par le col du petit Saint Bernard 1 700 mégawatts, ou deux fois 1 700 mégawatts, je ne sais pas vous pourrez me le préciser. Quelle est la contribution des réseaux italiens sur la disponibilité de l'énergie de la Savoie ? Quand il y a un défaut électrique sur cette ligne-là, est-ce que les italiens ne peuvent pas nous aider ? Est-ce qu'ils ne peuvent pas aider à maintenir et soutenir le réseau français ? C'est ce qui s'est passé en certaines années, quand il y a eu des surcharges en France.

Dernier point, la démonstration de RTE est basée sur un défaut Saint Vulbas - Creys, basiquement je dirai que si c'est cette ligne là qui pose un problème, c'est cette ligne là qu'il faut renforcer tout simplement. Peut-être, mais la démonstration ne le dit pas, je ne peux pas aller plus loin, c'est une question que je pose. Voilà, pour ce qui est du fondement : cette ligne est-elle utile ? Moi je n'en sais rien, ce que j'ai lu dans les documents ne me satisfait pas du tout, et quand je reviens en 1991 sur ce qui s'est passé vis-à-vis de la ligne Grande Ile – Piosasco, je n'ai plus confiance du tout en ce que l'on me raconte, tout simplement.

Voilà c'était un résumé de mes questions :

- quelles sont les influences de l'exportation de la connexion avec la Haute Savoie notamment, il y a des lignes en Haute-Savoie. Comment l'énergie se transfère de la Haute-Savoie à chez nous.
- Le réseau italien peut-il venir en aide sur le réseau français ?
- La probabilité d'apparition de défauts, parce que comme je l'ai dit, c'est quelques secondes dans la vie de la ligne
- Je me demande également dans quelle mesure les marges de sécurité qui avaient été prises à l'époque des constructions en 1990 ou 92 ou antérieures, dans quelles mesures les marges de sécurité du réseau, de dimensionnement du réseau n'ont pas été grignotées petit à petit pour aller faire de l'exportation avec l'Italie. Cela je ne le sais pas.

Maintenant, l'enfouissement des lignes. Alors, j'ai relu l'intervention qui été faite à Optevoz : on vous a enfumés avec des tuyaux percés, c'est le coup favori, c'est à dire quand on enterre une ligne électrique, un câble, c'est comme si on enterrait un tuyau qui avait des fuites tout le long et au bout d'un certain kilométrage, le tuyau devient inopérant. Ca c'est une solution, c'est un débat de base qui date depuis des années et qui n'a pas évolué chez EDF. Il y a pourtant deux technologies différentes. En haut un câble, c'est celle qu'on connaît, qui est le plus souvent exprimé par EDF, et en dessous, une nouvelle technologie, ligne à isolation gazeuse on en a parlé dans le débat à Optevoz, cela a duré deux lignes.

Alors, sur la diapo suivante, vous voyez des brochures que j'ai récupérées sur des implantations, sur des études qui ont été faites par certains fabricants, il y a même des japonais ou des coréens Furokawa et puis Siemens qui ont développé des produits en France, il y a Alstom qui a développé également ce type de produit et il y a eu également des réalisations en France ou à l'étranger. En Arabie par exemple, il y a eu des connexions, ce sont des tuyaux avec le conducteur qui est à l'intérieur comme vous avez pu le voir sur la section et il y a eu plusieurs kilomètres de réalisés en Arabie. Cela s'est également passé en Suisse, c'est Siemens qui avait fait cette construction. Là, j'ai retrouvé cela sur une brochure Alstom, il suffit d'aller la voir lors d'une journée portes ouvertes à Alstom à Aix les Bains il y a des brochures que vous pourrez prendre si elles y sont toujours, où ils montrent quelques idées où il y a une association par exemple d'une autoroute avec un réseau enterré de lignes électriques, on pourrait tout à fait imaginer une voie de chemin de fer. Alors pourquoi EDF parle de problème de tuyaux percés et pourquoi il y a des améliorations à apporter ? Pour une même puissance transportée, ici, dans les trois technologies, on peut voir que la moins performante c'est en fait la ligne aérienne. Les pertes totales en watt, c'est-à-dire les pertes en chaleur calorifique, sont les plus élevées sur des lignes aériennes. Les deux autres technologies sont plus performantes, parce que pour le câble, on multiplie le nombre de câbles et pour les lignes à isolation gazeuse, elles ont des sections de conducteur bien plus élevées. L'élément le plus important, le tuyau percé, c'est la capacité, c'est-à-dire le phénomène tuyau percé. La valeur pour une ligne aérienne est très faible. Pour un câble, elle est beaucoup plus élevée, elle est de l'ordre de 20 à 30 fois plus. Et par contre, on

retrouve des valeurs tout à fait tolérables pour des lignes à isolation gazeuse, ce qui fait qu'en théorie, sans additif particulier, pour une ligne aérienne, on peut imaginer des lignes aériennes de 200, 300 km et plus, pour des câbles on peut imaginer des longueurs de 10 km sans avoir à faire d'efforts particuliers et pour les lignes à isolation gazeuse, on estime peut être à 20, 30, 40 km le pouvoir de transport sans avoir à additionner quoi que ce soit sur le réseau électrique.

Concernant les champs magnétiques, ce n'est pas forcément très lisible sur la diapo, c'est les lignes de champs magnétiques autour d'une ligne très haute tension et autour de câbles qui seraient enterrées. Du fait de la géométrie, les lignes très haute tension génèrent un champ magnétique, on parle de champs électromagnétiques mais ils se décomposent en champs électriques et champs magnétiques. Le champ magnétique autour des lignes aériennes se prolonge très loin jusqu'au sol avec des valeurs relativement élevées mais inférieures, c'est vrai, aux recommandations de l'OMS, de deux micro teslas, reprenez cette valeur, dans un câble enterré la valeur de deux micro teslas, elle est ici, elle est immédiatement après le câble, c'est-à-dire dans un rayon de deux mètres. Tandis qu'ici, on est dans un rayon de 20 mètres. Et en ce qui concerne le champ électrique, pour une ligne à très haute tension, il est proportionnel à la distance qui le sépare du sol, mais pour un câble, le champ magnétique s'arrête immédiatement autour du câble puisqu'il y a un écran métallique autour du câble pour le stopper.

Ici, vous avez une représentation plus facile à comprendre : pour une maison qui est placée à 80 mètres, comme le disait Monsieur, on est à 0,5 micro teslas, alors que pour ce qui est enterré, le phénomène disparaît très rapidement. Voici ensuite des exemples de réalisations, parce que ce que je dis là, vous vous dites « il tient cela d'où ? ». Bon, il y a eu quand même des réalisations. Il y a eu des réalisations en courant continu. Le Canada, par exemple, en est truffé de liaisons en courant continu parce que le pays est très grand, mais je vais parler de cas plus concrets et plus courts. Par exemple, pour EDF, c'est la liaison avec l'Angleterre, c'est un câble sous-marin en courant continu, qui a nécessité deux postes de conversion alternatif-continu aux extrémités et qui a coûté 6 milliards de francs à l'époque. Après il y a d'autres liaisons, il m'a fallu simplement regarder une carte de l'Europe pour comprendre cela : Danemark / Norvège, Suède / Finlande, l'Italie vers la Corse et la Sardaigne mais là je crois que c'est en 220 000 volt. Des câbles très haute tension, 400 000 volt en courant alternatif, c'est à dire le cas qui nous intéresserait nous directement. Il y a la traversée du Bosphore en Turquie, des réseaux de villes : Singapour, Berlin, Londres, et ce n'est pas des courtes distances, on parle de 8 km, de 20 km. C'est sûr que les montants peuvent paraître élevés, mais ce sont des réalisations qui existent. En technologie ligne isolation gazeuse, pour l'instant il est vrai que cela reste sous un aspect plus expérimental et plus petit, et on a quand même des réalisations de 5 km en Arabie, où à Chinon, qui est une centrale nucléaire française, avec une réalisation de 1 km. Il y a également des projets : l'aéroport de Madrid, au Mexique, où là on parle carrément de 12 km, ou 17 km, cela sera sans doute réalisé en câbles. Et en étude, une installation en tunnel ferroviaire Autriche - Suisse et Espagne - Maroc par câble sous-marin. Donc, il y a des réalisations, RTE n'en parle pas, évidemment, cela coûte beaucoup plus cher, et le fait de faire des précédents en France entraînerait la réclamation de ces solutions de la part de toutes les associations écologiques. Donc évidemment, il ne faut pas attendre de RTE ou EDF de parler de ces solutions-là.

On va parler encore du dernier point : l'interface entre le passage du de l'aérien ici, et du souterrain après. On parle de 3 500 m², c'est ce que j'ai entendu tout à l'heure mais non je ne pense pas, je pense que les dimensions qui sont écrites là sont plus proches de la réalité : on approche de 1 000 m², cela est une première solution en matériel conventionnel, c'est à dire qu'en gros il y a un portique d'arrivée, un parafoudre, un appareil de mesure et puis un transfert. J'ai peut être trop simplifié, vous y mettriez un disjoncteur encore, mais je ne pense pas, normalement il n'y en pas besoin, et un deuxième, par exemple, où c'est en technologie sous enveloppe métallique, comme par exemple le poste de La Praz où vous voyez de l'autre côté de l'Arc des tuyaux qui circulent dans une enceinte fermée, c'est cette technologie là et là on obtient une surface de 700 m² d'utilisation. Donc, on est très loin des 3 500 m² qui avaient été déclarés à Optevoz, et moi je pense, en tous les cas ce qui est sûr, c'est que pour ce projet là, on ne peut pas se passer de faire une étude minimum qui pourrait concerner un enterrement de lignes sur au moins 5 ou 10 km, pour éviter soit des paysages particuliers, soit à coup sûr, des habitations. On pourrait très bien imaginer une traversée d'une zone urbaine par un enterrement sur une courte portion. La solution doit être chiffrée. Elle doit être évaluée parce qu'elle a été réalisée ailleurs, pourquoi on la réalise à Berlin, à Londres et pourquoi pas ici. Bien sûr, il y a des contraintes techniques, on est en ville, mais apparemment, vous, Mesdames et Messieurs, vous n'êtes pas des contraintes techniques, on peut passer au-dessus de vos têtes, voilà la différence.

Thierry Hommel

Merci beaucoup. Je vais donner la parole à RTE. Un petit droit de réponse quand même.

Patrick Bortoli

J'ai écouté votre exposé qui est fort intéressant. Juste quelques points, sans refaire le débat d'Optevoz. Je suis un peu désolé pour Béatrice Quinquet, si elle a résumé, il y a certains points que vous avez évoqués qui ont été abordés à Optevoz. Bien sûr le coût a été chiffré, bien sûr des coûts ont été donnés à Optevoz, malheureusement vous n'y étiez pas. Donc, aujourd'hui vous avez annoncé des choses qui ont été citées à Optevoz, vous avez complété certains points. Il y a des points que je tiens absolument à reprendre je dirais, par déontologie vis-à-vis de la Commission. Tout d'abord, vous dites que l'étude est « illisible et truffée de chiffres, c'est sûrement fait pour ». Je dois dire que cette étude est faite avec ces chiffres à la demande de la Commission. Donc si la Commission a souhaité que RTE mette tous ces chiffres qui n'étaient pas prévus initialement, c'est pour donner le maximum d'information, à l'inverse d'un dossier où s'il n'y avait eu aucun chiffre, on nous aurait dit « mais attendez, vous nous donnez des jugements ou des positions sans aucune valeur ». Donc, ce dossier que vous jugez mal fait, il a été fait à la demande et validé par la Commission.

Marc Jedliczka

Excusez-moi, mais le mot « validation » je ne peux pas le laisser passer. La Commission a acté le fait que RTE avait répondu. Elle n'a pas validé de contenu. Ne faites pas dire ce qui n'a pas été dit.

Patrick Bortoli

Monsieur Jedliczka, écoutez ce que je dis. Même si cela vous déplaît

Marc Jedliczka

Le mot « valider » n'est pas valable. On a acté le fait que RTE avait remis son rapport

Patrick Bortoli

Monsieur Jedliczka, laissez moi parler. Je sais que cela vous déplaît, mais néanmoins, la Commission a demandé sur le fond que le dossier soit réalisé de cette façon et aujourd'hui c'est le fond qui est remis en cause en disant : au-travers des éléments donnés, on essaie de nous embrouiller.

Dans toutes les réunions d'informations générales, on a dit qu'aujourd'hui y a déjà des congestions sur le réseau. Qu'aujourd'hui RTE à un rôle de transport d'électricité.

La problématique, telle qu'exposée dans le dossier, ce n'est pas quelques secondes. Aujourd'hui, ces surcoûts liés aux congestions relatent de nombreuses heures d'utilisation et sont chiffrés de l'ordre de 10 millions d'euros, C'est un élément que je n'ai pas donné en début de réunion. Quant au problème de sécurité, effectivement, vous dites « mais si c'est un problème sur Creys – Saint Vulbas, il faut renforcer cette ligne. Je pense que vous n'avez pas tout à fait compris le dossier. Aujourd'hui, c'est si justement, quelle que soit la capacité de la ligne Creys - Saint Vulbas, cette ligne est mise en avarie, donc qu'elle soit doublée, triplée, si elle est en avarie, elle est en avarie, l'énergie va se reporter sur la ligne de 1953, qui elle aujourd'hui est de faible capacité. Donc, je dirai que les câbles soient augmentés ou doublés sur la ligne du nord, la problématique reste la même. J'ai bien noté aussi vos problèmes sur l'Italie et je conçois qu'en tant que mauriennais que vous soyez sensible et directement impacté par le dossier Grande Ile – Piossasco et que vous en fassiez, je dirais, un point d'honneur d'en parler, mais aujourd'hui, ce que nous avons dit à Bourgoin et dans d'autres réunions et que je répèterai ce soir, c'est qu'aujourd'hui il n'y a plus de projet Grande Ile – Piossasco, que toutes les études, il n'y a plus de projet Grande Ile - Piossasco. L'enquête publique est caduque depuis juillet 2001.

Monsieur Roulier

L'enquête publique, mais le dossier ?

Michel Delhommez

S'il vous plaît ! Monsieur le représentant de la Chambre de Commerce.

Monsieur Fluchère

Non, non, moi je voudrais quand même dire une chose. C'est que moi, j'ai tenu à être présent à la première réunion où ce débat aurait pu être très intéressant. Monsieur n'y était pas. Je viens de l'écouter attentivement et je regrette que vous ne soyez pas venu à la première réunion et que vous fassiez état de toutes ces questions aujourd'hui. Cela me gêne beaucoup. Quant aux interventions de Monsieur Jedliczka, je les ai supportées lors de la réunion à Bourgoin et elles ont été exaspérantes parce que vous avez pris plus de temps de parole que l'ensemble des intervenants, Monsieur Jedliczka. Alors aujourd'hui, je vous en prie, laissez les gens s'exprimer. Nous nous sommes moins exprimés que vous qui auriez dû être un animateur et pas un homme de parti pris.

Marc Jedliczka

J'ai un droit de réponse, excusez-moi, je ne le prends pas tout de suite mais je répondrai quand même car j'ai été attaqué.

Monsieur Fluchère

Et moi aussi, Monsieur Jedliczka.

Thierry Hommel

Vous devriez cesser, ce n'est pas tout à fait l'esprit.

Michel Delhommez

Messieurs s'il vous plaît. Monsieur BORTOLI

Patrick Bortoli

Non, j'avais ces quelques points à citer parce qu'il me semblait important que je complète. Néanmoins votre exposé n'engage que vous. Et je dirai, la remarque et l'interrogation que j'ai, c'est que deux personnes différentes à la FRAPNA, un Cahier d'acteur écrit il y a quelques mois, et une position ce soir un petit peu différente.

Monsieur Roulier

Non pas différente, complémentaire. Je ne remets pas du tout en cause ce qui a été dit l'autre fois. L'autre fois, on a parlé de notre intervention concernant l'option Sud, l'option Nord. Aujourd'hui, je parle de la nécessité de cette ligne et de la pertinence de l'enterrement, c'est tout. La dernière fois on n'avait pas du tout parlé de cela. Je complète notre information de l'époque.

Michel Delhommez

Ce sera porté au compte-rendu du débat. Oui Monsieur Bortoli. Terminé ?

Thierry Hommel

Je crois qu'il y a des précisions à apporter sur....

Nicole Guilhaudin

Je suis conseillère régionale, donc, je ne suis pas habitante du secteur bien sûr, mais je suis ce projet depuis son début avec certains des acteurs qui sont ici d'ailleurs et j'ai aussi beaucoup suivi le projet dont parlait la FRAPNA de Grande Ile - Piosasco sur la Maurienne. Alors, je voudrais dire sur le projet Grande Ile – Piosasco, qu'il n'est pas du tout enterré, je vais vous contredire Monsieur, mais j'ai reçu le 11 mars, c'est récent, un courrier du cabinet de Michel Barnier que j'avais interpellé sur la question, puisque la commission européenne a donné un avis non seulement favorable, mais a déclaré que cette grande ligne Grande Ile - Piosasco était jugée comme prioritaire. Elle a été présentée comme prioritaire par le gouvernement français précédent, elle a été actée en tant que telle et décidée prioritaire par la commission et elle vient de l'être au cours d'un débat au parlement européen. Et pourquoi, on fait le lien entre les deux, parce que le lien est assez évident puisque autant ici on peut être sur des questions de besoins, voire de sécurité, moi je ne sais pas et je pense qu'il serait intéressant d'avoir une contre-expertise là dessus. Donc, je ne jugerai pas, mais sur la ligne de la Maurienne Grande Ile - Piosasco, il apparaît très clairement, parce que je peux vous dire que le débat a duré pendant des années, que cette ligne, n'est justifiable ni pour des raisons de sécurité, ni pour des questions de consommation. Elle est seulement là pour servir la libéralisation du marché et l'exportation de l'électricité de la France vers l'Italie. Cela repose la question que posait Monsieur Jedliczka, c'est-à-dire que cela nous renvoie au grand débat dont est en train de se saisir le parlement français (je dirai enfin aujourd'hui) sur quelle politique énergétique pour la France. Parce que cela nous renvoie directement au nucléaire. Ce n'est pas le débat de ce soir, mais je voulais quand même recadrer cette question, et la question de la ligne ici, elle se pose bien dans cette perspective. Il me semblait intéressant de la recadrer en tant que telle, et vous allez voir que dans les quelques mois qui viennent, on va remettre sur le tapis officiellement la ligne Grande Ile – Piosasco alors que tous les maires de Maurienne avaient délibéré de même que le Conseil général, et à l'époque Michel BARNIER qui en était le Président et qui était Ministre de l'Environnement. Il avait dit et juré que tant qu'il serait Ministre de l'Environnement, cette ligne ne se ferait pas parce qu'elle n'avait pas d'utilité. Aujourd'hui c'est son cabinet qui me répond par ce courrier, ce n'est pas le premier que je reçois d'ailleurs sur la question et qui me confirme bien que l'Europe l'a présentée comme prioritaire et comme elle a été demandée au nom du gouvernement français, elle va se faire, c'est une réalité. Simplement un petit mot, car je n'interviendrai pas après, sur la question des tracés, je vous entends beaucoup parler sur ces tracés, ce qui est normal quand on habite sur le territoire, pour avoir vécu et suivi l'expérience de la Maurienne, je pourrais peut-être vous conseiller une chose, c'est-à-dire allez-y ensemble parce que l'intérêt de l'opérateur c'est de diviser pour régner. Et si vous êtes chacun pour soi, chacun de votre côté, vous perdrez tous, vous pourrez gagner sur des questions de tracés que si vous êtes ensemble, et je dirais y compris les maires parce que l'on a bien vu sur ce qui s'est passé sur la Maurienne, la tactique de l'opérateur, c'est d'aller voir les maires un par un, individuellement, en leur faisant miroiter la somme, les redevances qu'ils vont pouvoir toucher et puis chacun pense que ça va passer chez l'autre. La solution n'est pas là, la solution est d'y aller tous ensemble. Voilà.

Thierry Hommel

Merci beaucoup.

Michel Delhommez

Je ne voudrais pas qu'il y ait de procès d'intentions qui se fassent. Quand RTE dit que le projet a été abandonné, c'est exact. Il a été abandonné. Et pour l'instant, RTE qui dépend de l'autorité de tutelle qui est le ministère de

l'industrie n'a pas reçu de commande de le réétudier. Dans le contexte actuel, vu la nouvelle loi de démocratie de proximité, si ce projet est réabordé par le ministère de l'industrie, il y aura à coup sûr, un débat public et ce sera là, comme vous le dites, tous ensemble, qu'il faudra regarder les problématiques de fond. Il y a eu un projet, bien évidemment dont l'utilité publique n'a pas abouti, il est abandonné et pour l'instant RTE, de bonne foi, peut vous dire, que nous n'avons pas de projet à l'étude. Je dis bien, nous n'avons pas de projet à l'étude. Mais le projet qu'ils ont fait, il y a quelques années est dans leurs cartons, à l'évidence, et si le Ministère de l'Industrie leur dit, « maintenant, en fonction des engagements européens, vous réétudiez cela », et bien il y aura un débat public. Moi, vous savez je répète, autorité administrative indépendante, j'enregistre, je fais remonter l'information et nous n'avons pas à prendre parti c'est pourquoi j'ai grondé un tout petit peu notre ami Marc.

Thierry Hommel

Merci. Après ces exposés, on va passer à quelque chose d'autre, je vais demander à Monsieur MAGNE d'intervenir.

Monsieur Labbé Lavigne

Association Bien Vivre à Verel.

Alors j'arrive dans ce débat, je croyais qu'on allait faire une conclusion et je m'aperçois qu'on recommence. J'avais préparé un petit texte, je ne sais si je vous le lis. Je vais peut-être être décevant, surtout que nous sommes de la partie avant, c'est-à-dire que nous sommes de Chaffard à La Bridoire, au point A. Donc, je vois qu'il n'y a personne dans la salle, alors je vais peut-être être décevant et comme je ne suis pas un grand orateur, je vais vous lire ce que j'ai préparé, et puis vous verrez.

L'association Bien Vivre à Verel a suivi, avec attention, toutes les réunions du débat public sur la ligne Chaffard - La Bridoire et en tire les conclusions suivantes. Tout d'abord l'association Bien Vivre à Verel tient à féliciter les responsables de RTE et les membres de la Commission Particulière du Débat Public pour leur objectivité au cours des réunions. Les thèmes abordés étaient très intéressants et présentés par des personnes de grandes compétences qui nous ont apporté de nombreuses informations. Nous pouvons regretter le faible engagement de nos élus au cours de ces débats, je m'adresse à Madame : on n'en a jamais entendu : sur 71 maires concernés, peu sont intervenus, nous aurions souhaité qu'ils s'expriment sur les problèmes que générerait l'implantation de cet ouvrage et les conséquences pour leurs communes. Suite à ces débats, nous pouvons concevoir que le renforcement de cette ligne est nécessaire pour le développement économique, la sécurité des réseaux électriques, le bon fonctionnement des STEP. Cependant, pour notre association, cette ligne doit être renforcée en son lieu et place (parce que c'est un problème qui est autre que le vôtre). Cette ligne construite en 1953 dans de grandes zones agricoles, a été à ce jour, pour le département de l'Isère, de Chaffard à Romagnieu, toujours situées hors des zones d'habitations. Au contraire, pour le département de la Savoie, si à l'origine, peu d'habitations se trouvaient près de cette ligne, au fil du temps, de nombreuses constructions ont été réalisées à proximité, et particulièrement sur la commune de Domessin. Notre document photo remis à la Commission du débat public montre clairement les deux situations. Pour le tracé Sud, nous pouvons dire que le couloir est existant, sa longueur serait de 75 km et son coût de 90 millions d'euros. Le tracé Nord exigera la création de nouveaux couloirs, la destruction de nombreuses zones boisées, la traversée de zones protégées, tel que le plateau de Crémieu et le lac d'Aiguebelette, de nouvelles zones pour les habitations existantes qui se trouveraient à proximité de cet ouvrage. Sa longueur serait de 81 km et son coût de 100 millions d'euros. Seul le nombre d'habitations pourrait être un argument en faveur des déplacements de cet ouvrage. Mais nous contestons la largeur de ce couloir, les 400 m pris en considération pour le dénombrement des 501 habitations concernées. Au cours des réunions, vos experts nous ont affirmé qu'au-delà de 130 m de la ligne, aucune nuisance n'était détectée à ce jour. Partant de cette information, il serait souhaitable que l'étude soit faite dans un couloir de 260 m, les résultats seraient alors complètement différents. De plus, les constructions réalisées après 1953 ne devraient pas être prises en considération. A noter, que sur le tracé Sud, les constructions se sont multipliées, surtout après 1990 et 2003, alors que les nuisances potentielles créées par la ligne à très haute tension, commençaient à sensibiliser fortement l'opinion publique. En conclusion, nous constatons qu'au cours de ces débats, chacun a pu s'exprimer librement. Nous souhaitons que cet esprit démocratique soit respecté jusqu'au terme du projet et ne soit pas court-circuité par les pouvoirs politiques. Que les élus, par leurs relations

personnelles ou politiques n'aient pas un rôle déterminant dans le choix du tracé. Que ce choix ne serve pas à résoudre les problèmes de nuisance rejetés par les riverains du tracé Sud en les repoussant sur les riverains du tracé Nord. Cette décision serait alors une grande injustice. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Thierry Hommel

Merci beaucoup. Si une personne à RTE veut faire une réponse rapide. Non, alors je vais passer la parole à Madame PLANTIN.

Chantal Plantin

J'ai beaucoup participé à ce débat. J'ai écrit quelque chose dans un Cahier d'acteurs et comme vous souhaitez qu'on le reprenne, je vais le reprendre très rapidement parce que, par rapport à ce que j'ai écrit dans ce cahier d'acteurs, qui se situait assez au début du débat public, la situation a complètement changé pour nous parce que malheureusement, ce que Madame évoquait tout à l'heure, c'est-à-dire la division des habitants entre le tracé Sud et le tracé Nord, et bien, c'est fait. On a fait tout ce que l'on pouvait pour l'éviter mais elle est maintenant consommée et c'est pour cela que je suis là ce soir. Disons que la première position que nous avons développée, était une position d'opposition à ce renforcement de puissance car nous n'étions pas persuadés que c'était là la seule solution. Alors, il ya à cela plusieurs arguments. Il y avait l'argument que vient d'évoquer Madame, c'est-à-dire que le réseau qui est là est chargé de faire circuler l'électricité, qui est produite en grande partie en France, par l'intermédiaire du nucléaire, puisque nous produisons 40 % du nucléaire qui est vendu en Europe et comme on a la chance d'habiter à côté d'une centrale, on sait qu'il y a de l'électricité nucléaire qui part de cette centrale et qui va ailleurs qu'à Chambéry, elle va nécessairement en Italie et aussi en Suisse. Donc, ce renforcement de puissance est lié à des questions d'argent et à des politiques d'organisation, nous n'y pouvons pas grand chose et faut-il encore que ce soit clairement dit et que l'on ne dise pas aux gens que c'est pour la sécurité des entreprises et celle des particuliers, c'est aussi pour continuer à faire des affaires dans le cadre de la libéralisation du marché de l'énergie, et du fait que l'on considère l'électricité comme un bien, comme n'importe quel autre, ce qui n'est pas du but ma position. Alors, nous en étions plutôt à dire : étudions toute autre possibilité du côté du renforcement des énergies alternatives, de la maîtrise de la consommation énergétique, cherchons toutes sortes de solutions, car de toute manière ces histoires de pylônes, cela ne va plus. Les gens n'en veulent plus, alors les plus courageux ou les plus bêtes, je n'en sais rien, disent : il faut trouver d'autres solutions ; les autres disent : c'est nécessaire, mais on n'en veut pas alors envoyez la chez les autres. On n'en sort pas. Nous ne sommes plus en 1950, la population n'est pas émerveillée devant l'électricité, elle en a l'habitude et elle est inquiète pour des questions de santé, de beauté du paysage et de santé de la nature et tout cela. Elle est aujourd'hui plus attentive à ces choses là qu'au développement énergétique. Toujours dans la même lignée, on était un certain nombre à dire que ces solutions sont déjà obsolètes, c'est déjà vieux, c'est du côté du passé. Quelqu'un l'a dit, on partage cette position et on a écrit dans ce sens là. Alors, puisque l'on est opposé au développement de ces lignes électriques, puisque l'on est conscient des nuisances, notre position n'est pas de dire : on les refuse chez nous, elles n'ont qu'à passer chez les autres. Donc, on a tenu cette position aussi longtemps que possible en maintenant que nous étions contre le fait de renforcer, de créer une nouvelle ligne chez nous. Alors j'en viens à la position dans laquelle nous sommes maintenant, à partir du dernier cahier d'acteurs dans lequel se trouve exprimée la position d'un collectif composé de 5 ou 6 communes, je crois, qui se trouve sur le tracé Sud. Alors, les habitants de ces communes qui ne sont pas là, que l'on n'a d'ailleurs jamais vus lors du débat public (en tout cas moi je ne les ai jamais vus, jamais entendus) se réveillent maintenant. Après tout, ils ont le droit, il vaut mieux se réveiller tard que jamais. Ils nous disent : cela ne va pas du tout parce que chez nous, dans le tracé Sud, il y a plus d'habitations, la vie des êtres humains est sacrée, donc il ne faut pas que les lignes passent sur les habitations. Et mon Dieu, qui oserait dire le contraire, bien entendu, nous ne voulons pas que les lignes passent sur les habitations. Alors, pour eux, il faut les faire passer au Nord parce que là-bas il n'y a que les animaux, la forêt et peut être éventuellement quelques agriculteurs, encore qu'ils n'évoquent pas la question. Alors on se trouve dans une situation, que je trouve absolument catastrophique parce que les habitants vont être opposés les uns aux autres et on va se trouver dans un débat où il y aurait, soit disant, d'un côté les hommes et de l'autre la nature, les animaux, la beauté des paysages et tout cela. Alors, il faudrait choisir en fonction de ces critères, et moi je me dis que si on en est là, qu'est-ce qu'un homme sans patrimoine, sans la nature, si on en est là dans le débat, alors je suis vraiment catastrophée. Je suis venue ce

soir à ce débat, ce n'était pas prévu, parce que je suis indignée par cette position. Nous sommes, et je prends notre cas à nous, sur le tracé Nord. Il s'agit, c'est vrai, plus des problèmes de l'Isère que des problèmes de la Savoie. Dans le tracé Nord, nous avons déjà une ligne à très haute tension. Nous savons ce que c'est. Nous avons déjà les pylônes, nous avons les pylônes qui passent tout près de notre village et tout près de plusieurs autres villages qui sont sur le plateau de l'Isle Crémieu, et dans l'association dont je m'occupe, toutes ces communes sont représentées, il y a des habitants de tous ces villages. Alors, on a déjà une ligne à très haute tension, comme RTE l'a décrit, et le projet c'est de nous en mettre une deuxième. Voilà c'est tout, ce n'est même pas de dire, elle va passer là ou ne va pas passer là, on en a déjà une, eh bien on va en avoir deux. Si on ne fait rien, si on ne cherche pas vraiment toutes les solutions pour éviter cette solution que je crois, pour ma part toujours, obsolète. Voilà.

Thierry Hommel

Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Madame Masset

Monsieur Labbé Lavigne

Je voudrais juste faire une petite intervention sur les couloirs. Quand on dit que le couloir est existant sur le tracé Nord...

Thierry Hommel

Pardon, je vais passer la parole à Madame, il y a un ordre dans le débat, vous vous êtes exprimé donc maintenant c'est à Madame. Je suis désolé. Merci

Michel Delhommez

Le débat reprendra globalement tout à l'heure.

Madame Masset

Saint André Les Marches.

Alors en 1953, les personnes concernées par le tracé de cette ligne, vivant déjà en lieu et place, avaient donné leur accord pour la pose d'un poteau électrique, comme ils avaient coutume d'en voir dans le paysage. En 1953, la procédure du débat public relative à la protection de l'environnement et à la démocratie de proximité n'existait pas hélas, alors qu'elle ne fut pas la mauvaise surprise, la stupéfaction, voir même la consternation, aux dires des anciens, de mon grand-père particulièrement, lorsque les habitants du village découvrirent l'ampleur de la construction et l'ampleur des dégâts. Leur « Tour Eiffel » venait de surgir au-dessus de leur tête, et ce pour le restant de leur vie. Heureusement, ils n'ont pas mesuré, par manque d'information, les risques liés à l'implantation d'un objet aussi monstrueux. Aujourd'hui, 50 ans plus tard, nous mesurons à sa juste valeur la chance que nous avons, grâce au protocole, signé entre l'Etat, RTE et l'EDF qui prévoit une large concertation avec tous les partenaires locaux afin de respecter au mieux les préoccupations de chacun. En effet, ce débat orchestré par une commission indépendante nous a permis de nous informer, d'être associé au projet, de nous exprimer soit individuellement, soit collectivement, ce qui a d'ailleurs fait l'objet de la pétition de l'ensemble des habitants du village de Saint André, adressée dernièrement à la Commission Particulière du Débat Public. Les souhaits exprimés visaient à demander, dans le cadre de la reconstruction de la ligne, une adaptation du tracé qui tiendrait compte de la présence des habitations, qui n'aurait pas d'impact sur le milieu humain et un impact moindre sur l'environnement. Nous remercions vivement l'ensemble de la Commission qui nous a permis de participer activement à ce débat, et qui, nous en sommes certains, prendra en compte nos inquiétudes relatives à la vie quotidienne sous une ligne à haute tension et nos craintes bien fondées pour notre santé et celle des générations futures, car à ce jour, à notre connaissance aucune étude ne nous apporte la preuve qu'il n'y a pas de danger pour la santé et que c'est une panacée de vivre sous les lignes à 400 000 volts. Dans les circonstances actuelles, il nous semble impératif d'appliquer le principe de précaution et de risque zéro. S'agissant de l'opportunité de ce projet de reconstruction, nous restons confiants et sereins car nous sommes

persuadés que les différents partenaires, attentifs à nos préoccupations, saisiront la chance de pouvoir, cette fois ci, prendre en compte et privilégier le bien-être humain. Dans le cas contraire, pourriez-vous nous dire à quoi servirait ce vaste débat, tous ces moyens engagés, toute cette énergie déployée, si la décision finale se bornait à reconstruire, en lieu et place, une ligne encore plus haute et encore plus puissante. Nous ne pouvons pas l'imaginer.

Thierry Hommel

Merci. Reste une intervention

Monsieur Lennoz

En ce qui me concerne, je vais être très rapide. Je vous rappelle que je représente Réseau Ferré de France. Simplement, je partage un peu les questions qui sont posées ce soir à RTE en temps que maître d'ouvrage. Je ne veux surtout pas mettre en question le fait, qu'effectivement, cette ligne est bien à remplacer. Pour ce qui concerne RFF, je vais simplement vous rappeler que nous sommes propriétaire des infrastructures ferroviaires, et qu'à ce titre, nous vendons ce que l'on appelle des sillons, c'est-à-dire des fenêtres qui se déplacent sur les rails, qui permettent de faire circuler des trains.

Je ne sais pas si c'est une bonne journée pour parler du ferroviaire, effectivement cela tombe un petit peu mal, mais il n'empêche, en ce qui nous concerne, et l'ouverture à la concurrence est toute récente pour ce qui concerne une partie du fret, dans la mesure où nous sommes vendeurs et vendeurs de sillons auprès d'opérateurs, nous sommes forcément attentifs à toute fiabilité du réseau. Donc, il est vrai, une meilleure alimentation électrique, pour nous, ne peut être qu'une raison supplémentaire de fiabilité. Pour nous, c'est vraiment l'intervention principale, simplement rappelons ce que j'ai déjà dit, c'est que nous sommes maître d'ouvrage du projet Lyon-Turin, les tracés de la ligne haute tension, comme les tracés du Lyon-Turin ne sont pas définitifs, ne sont pas arrêtés, ne dépendent pas l'un de l'autre et il n'y a pas de problème d'incompatibilité contrairement à ce que j'ai pu entendre. Il y a bien coordination entre les maîtres d'ouvrage, de toute façon, c'est une obligation de tout maître d'ouvrage de se coordonner avec tous les autres projets qui peuvent exister au moment où lui-même fait son projet. Voilà .

Thierry Hommel

Normalement, nous allons passer la parole à la salle. Si la salle souhaite intervenir. Mais je crois que le Président à quelque chose à dire.

Michel Delhomme

D'abord je voulais remercier les acteurs qui viennent d'intervenir. Remarquez que dans l'esprit du débat, l'expression est très libre, dynamique, forte. C'est ce que nous souhaitons, que tout le monde puisse s'exprimer pleinement et en pleine transparence. Lors des échanges un peu vifs, une imprécision a quand même été dite et je m'en excuse. Monsieur Bortoli, la commission n'a pas validé le dossier du débat, mais nous vous avons demandé plusieurs fois de compléter certains chapitres. Toutefois, nous n'avions pas à le valider, mais simplement à vous donner acte que l'information donnée était suffisamment complète et balayait suffisamment l'ensemble des problèmes posés pour pouvoir lancer valablement le débat. Je ne voudrais pas qu'il y ait la moindre ambiguïté sur ce terme. Maintenant je vais passer la parole à Yves François qui va lancer la dernière partie du débat.

Yves François

Membre de la CPDP

Bonsoir. Je suis agriculteur à Creys Mépieu, on a vu sur la carte que c'est juste à côté de la centrale Super Phénix et je suis considéré comme expert du monde rural, du moins j'essaie de l'être et je suis élu de la

Chambre d'Agriculture de l'Isère. Nous allons essayer de poursuivre le débat par rapport aux interventions qui viennent d'être faites et ceux qui avaient des questions à poser. Il y a une question tout de suite, je vois.

Monsieur Miroux (?)

Habitant de Montagnole

Mon activité professionnelle m'amène à vérifier la pollution des industriels, qui est basée sur le principe, premièrement de l'auto contrôle, c'est-à-dire que l'autorisation de polluer est donnée à l'industriel en fonction de son taux de pollution et moi je contrôle la véracité de ces polluants, je n'ai jamais trouvé d'adéquation entre l'auto contrôle et mes propres contrôles. Donc, quand j'entends que l'expertise est basée sur des données qui viennent de l'exploitant futur, il est clair il me semble qu'une contre-expertise me semble plus que nécessaire. Et puis il semble que l'on parle d'une ligne de 1953, on est en 2003, donc on pourrait peut être faire la même chose pour le futur, se projeter dans 50 ans. Donc les histoires de coûts, je ne comprends pas très bien, on nous a vendu pendant des années un super générateur qui devait être la solution, qui n'a pas marché, qu'on nous a ensuite vendu comme un appareil de recherche. Il serait bien que l'on nous installe une ligne enfouie qui soit un dispositif de recherche pour les nouvelles technologies du transport de l'électricité.

Yves François

Est-ce que vous voulez apporter des éléments de réponse Monsieur Bortoli.

Patrick Bortoli

Non, quand on cite 1953 pour cette ligne, c'est bien dans un contexte régional d'un réseau existant dans lequel pour cette ligne de 1953, ce n'est pas son âge qui est en cause, mais sa capacité. A l'époque où elle était construite, elle ne faisait qu'un million de kilowatts en transport par rapport aux autres lignes. Ce que j'ai précisé à Apremont et pas ce soir, c'est que c'est comme si vous aviez d'un côté une autoroute et de l'autre une route nationale. Lorsque vous avez l'autoroute qui est coupée et que vous essayez de faire passer le trafic routier sur la nationale, vous avez des bouchons. La seule différence est que l'électricité ne se stocke pas et on est donc obligé d'anticiper pour qu'il n'y ait pas ces bouchons. C'est la seule raison de ce parallèle 1953-2003, c'est la capacité de la ligne, ce n'est pas l'âge. Maintenant, vous parlez de techniques futures qui permettraient de passer dans 50 ans, de repartir pour 50 ans et plus, donc vous faites le parallèle avec le câble souterrain, c'est un problème non pas de technologie mais de capacité. Aujourd'hui, on dit qu'il faut que le réseau soit homogène en région, quelle que soit sa structure. Ce n'est pas parce que l'on va mettre un câble souterrain de 3,5 millions de kilowatts que dans 50 ans la problématique sera différente d'une ligne aérienne. Voilà c'est juste une précision que je voulais amener.

Yves François

Et par rapport à l'auto évaluation en première partie de la question, vous voulez préciser quelque chose ?

Patrick Bortoli

Alors je ne sais pas exactement dans quel domaine vous travaillez, donc il m'est difficile de faire le parallèle et de bien comprendre votre question. Peut être que vous pourriez préciser les contrôles que vous faites.

Monsieur Miroux (?)

Je ne suis pas venu pour parler de mon métier, mais je peux vous en donner une précision. Donc, un industriel, on est dans un pays qui est basé sur le principe des pollueurs / payeurs, donc l'industriel paie une taxe qui est proportionnelle à son autorisation de polluer, et c'est lui qui fait le contrôle de sa propre pollution. Et puis, de temps en temps, on fait un contrôle pour vérifier s'il y a adéquation entre son autorisation et la réalité. Donc, là on

nous a présenté des chiffres qui sont amenés par nos futurs exploitants, donc il me semble qu'il y a un petit peu une affaire de juge et partie. Donc je veux savoir si, pour prolonger ma question puisque l'on m'a redonné la parole, il y avait une possibilité de demander dans l'ensemble des démarches administratives une contre-expertise par rapport à ce problème purement énergétique.

Patrick Bortoli

Alors vous parlez d'auto contrôle, je dirais aujourd'hui que RTE sort ces chiffres et les soumet à un organisme de tutelle qui est là en tant qu'organisme de contrôle, donc il y a bien dans la démarche, un organisme de contrôle. Pour tout projet d'ouvrage, la justification technico-économique de l'ouvrage est donc transmise à sa tutelle. Cela se fait donc soit en région, c'est la direction régionale de l'industrie à la recherche pour les ouvrages à haute tension, soit pour les projets 400 000 volts, bien sûr toujours en relation avec la DRIRE, via le ministère de l'industrie et notamment le service *ad-hoc* qui s'appelle la DIDEME. Et donc ce n'est pas RTE qui tout seul dans son coin (peut être que Monsieur Hersemul peut en dire un mot) qui va valider et mettre sur la place publique des chiffres sans qu'un organisme de contrôle indépendant de RTE les vérifie et les valide.

Monsieur Miroux (?)

Les chiffres, je veux bien croire qu'ils soient valables mais c'est sur les engagements prospectifs, c'est sur ce que l'on fait de ces chiffres, sur les solutions proposées. Enfin, je ne sais pas moi, si je vends du sable, je vais dire que vous avez besoin de sable, cela me semble tellement évident. Je ne mets pas en doute votre bonne foi, vous voulez vendre des électrons et bien vous y mettez les méthodes modernes, les atouts, votre position est très claire. Moi je demande si il y a un organisme indépendant qui est capable de nous dire si on a besoin de cette énergie, si on peut la transporter de cette manière. Je ne vais pas vous donner un deuxième exemple, je pense que vous allez bien comprendre. Je vous rappelle l'histoire du pont de l'île de Ré. On a construit l'autoroute qui mène au pont, avant de faire le pont. Conclusion, une fois que l'autoroute a été faite, il est clair qu'il faut faire le pont. Voilà.

Patrick Bortoli

Juste une précision RTE ne vend pas l'électricité, il la transporte.

Yves François

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui

Raymond Lacouane.

J'habite comme Monsieur Glière (?), à l'intersection des deux lignes, à 100 m. Une maison qui date de 1905, mais cela ne me concerne pas. Ma question est que je pense que comme moi, l'ensemble de l'assistance a été très intéressé par les intervenants et la commission. Il serait intéressant de connaître le site de cette commission et le nom des intervenants et conférenciers de cette soirée pour aller plus loin dans notre analyse du problème.

Yves François

Cela va être en ligne sur le site dans une semaine, le temps de faire tout le travail. Je crois que ce sont les délais demandés. Là, vous avez la présentation du site sur Internet avec en haut l'adresse. Vous avez toute la documentation sur la table. La liste des intervenants sera dans le compte rendu qui sera sur le site en début de semaine prochaine.

Geneviève Perrier

La FRAPNA a fait des propositions que je n'ai pas bien comprises car je ne suis pas du tout technicienne, mais le gaz, machin, truc enfin a fait une proposition. J'aimerais qu'il y ait une réponse à cela par rapport à l'enfouissement des lignes. Existe-t-il des solutions techniques, est-ce simplement le fait que cela coûte très très cher, et c'est pour cela que ce n'est pas choisi. Y a-t-il des solutions techniques ?

Yves François

La FRAPNA n'a pas fait de propositions. Elle a évoqué éventuellement des solutions d'enfouissement de lignes.

Geneviève Perrier

Est-ce possible techniquement, par exemple sur une ligne de 400 000 volts, la nôtre, la future, de penser à des enfouissements ?

Yves François

Moi je suggère que RTE nous fasse une réponse technique que vous faites aux Cartes T par exemple, puisque cela me rappelle des questions qui sont souvent posées.

Geneviève Perrier

Il y a un coût, mais est-ce que c'est possible ?

Serge Dubus

Alors c'est vrai que le câble souterrain en 400 000 volts, il y a quelques années, on vous aurait dit c'est complètement impossible. Maintenant, on ne le dit plus. La technologie évolue, on est au 21^e siècle, il y a des choses qui sont possibles et des choses qui sont encore très difficiles. Donc, les évocations qui ont été faites par Monsieur, tout à l'heure, nous les connaissons bien entendu, les câbles d'isolation synthétique, les câbles d'isolation gazeuse sont toujours des choses en expérimentation dans des centres de recherche, qui ont connu certaines applications à l'étranger, Monsieur en a parlé dans des cadres un peu particuliers de pays ou au niveau de 400 000 volts allant jusqu'au cœur des villes, ce qui n'est pas le cas en France où les postes à 400 000 volts sont relativement loin des agglomérations. Donc, c'est un sujet qui a été largement évoqué, on l'a dit à la réunion d'Optevoz en janvier. Il y a des limites déjà physiques à l'installation de câbles souterrains, il y a également des limites technologiques et bien entendu, il y a un problème de coût. C'est évident que cela coûte beaucoup plus cher, on peut parler d'un coefficient de 10 minimum. Alors il n'y a pas que ce problème de coût, il y a de toute façon des difficultés techniques qui font que même quand les solutions de câbles isolés souterrains ou gazeux seront opérationnelles industriellement, elles seront réservées à des cas particuliers, à des cas spécifiques et nous sommes loin de pouvoir dire que l'on pourra faire une ligne telle que Lyon-Chambéry entièrement en technologies isolées sur 75 ou 80 km. Je terminerai en disant qu'il ne faut pas croire que parce que l'on aura un câble isolé ou un câble souterrain, il n'y aura aucun impact et que c'est quelque chose qui va fonctionner sans aucune nuisance. Il y a un impact même pour les câbles des lignes souterraines et la procédure administrative impose qu'il y ait une étude d'impact qui soit faite ce qui signifie bien qu'il y a des impacts. Il y a toute une zone qui est neutralisée bien entendu, pour pouvoir intervenir en cas de dépannage et qui interdit toute construction, toute plantation profonde. Pour le 400 000, ce serait d'une largeur à minima d'une route et cela pose un certain nombre de difficultés. Donc, cela n'est pas impossible, mais c'est très difficile.

Patrick Bortoli

Juste un complément rapide. Donc, vous parlez de coûts, je vais vous donner un coût puisqu'il y a très peu de liaisons de forte capacité qui se font. Il y a un exemple en Angleterre, c'est la photo que vous voyez à l'écran :

c'est 6 km (par rapport à 80 km) qui coûtent 100 millions d'euros. Ce n'est pas une étude, c'est vraiment le cas concret du chantier : 100 millions d'euros, c'est le coût de notre projet de ligne de 75 km. L'impact sur l'environnement, vous voyez ce sont deux liaisons 400 000 volts, avec une voie de desserte entre ces deux liaisons et naturellement sur ces câbles il n'y aura pas de plantations et l'intervention se fait, non pas par un dépannage rapide où là, effectivement dans certains cas, on ne va pas aller prévenir le propriétaire et on se permet de rentrer pour aller dépanner sur un pylône, là, on ouvrira la tranchée pour trouver la fuite et donc l'impact sur le paysage existe aussi, il ne faut pas se leurrer. Ce n'est pas parce que l'on fait du câble souterrain que l'on ne voit rien. Voilà juste la précision que je voulais apporter.

Monsieur Roulier

Je complète sur les prix. 100 millions d'euros pour 6 km d'accord, un porte-avions c'est 20 milliards, une centrale nucléaire c'est plusieurs milliards. Le coût dépend de ce que l'on veut mettre au bout. 100 millions d'euros pour faire quelques kilomètres pourquoi pas, il faut essayer si on évite des habitations, c'est une chose qui est sans doute à tenter. On le fait pour des traversées de ville, on le fait quand il faut contourner des aéroports, bien sûr il y a des contraintes techniques très fortes. Je pense qu'il faudrait le faire pour respecter les habitants de certaines régions et pour cette simple raison, la solution doit être évaluée beaucoup plus sérieusement que par une simple règle de trois, en disant que c'est 40 millions de francs qu'on va mettre. Il faut faire quelque chose de plus précis, de beaucoup plus sérieux, avec une vraie mesure des impacts, au moins sur quelques kilomètres. Merci.

Claude Juno (?)

Habitant de Montagnole

Juste une question pour revenir sur les indemnités aux gens qui étaient gênés, et je pense que la Savoie particulièrement et on peut dire la région Rhône-Alpes est largement auto suffisante en électricité puisqu'elle a des centrales nucléaires, elle a des barrages hydroélectriques et ne serait-il pas normal que, comme pour le mazout puisque à partir du moment où il y a la distance de transport, on le paie plus au moins cher, la Savoie, que la région Rhône-Alpes paie moins cher le courant puisqu'elle en supporte toutes les nuisances ?

Yves François

Alors je ne sais pas si on peut apporter une réponse.

Patrick Bortoli

La péréquation tarifaire n'est pas du ressort de RTE. Aujourd'hui, il y a une péréquation, c'est-à-dire que lorsque l'on habite dans le Cantal ou en région parisienne, le particulier paie son tarif au même prix, même s'il est fort probable qu'en 2007, l'ouverture du marché fera que l'on pourra choisir son producteur d'électricité et donc vous en paierez une partie avec un prix fixe et le prix (variable d'un consommateur à l'autre) que vous aurez négocié avec votre fournisseur d'énergie car ce ne sera plus forcément un producteur. Mais donc aujourd'hui, c'est la politique française qui veut qu'il y ait une péréquation tarifaire, moi je ne peux donc en dire plus .

Yves François

Je crois qu'il va être difficile d'aller plus loin. Madame a une dernière question.

Marylène Tardy

Habitante de Verel de Montbel

Je me pose une question sur l'utilité de cette ligne par rapport à ce que Nicole Guilhaudin disait sur le fait que c'était plutôt pour vendre l'électricité à l'Italie.

Yves François

Madame a fait des réponses à ce sujet. Je ne sais pas si on va y revenir. Monsieur Bortoli a donné son sentiment, le Président aussi.

Marylène Tardy

Je crois qu'il faut quand même savoir.

Yves François

Si vous avez besoin d'éléments, faites une demande écrite, on vous fera une réponse écrite. Mais là pour ce soir, ce sera difficile d'aller plus loin.

Michel Delhommez

Il y a aussi autre chose : vous évoquez un problème très vaste, et Marc Jedliczka a rappelé qu'aujourd'hui s'ouvre le grand débat national sur l'énergie et c'est dans ce grand débat que l'on pourra trouver des éléments de réponse à votre interrogation.

Yves François

Encore une dernière question. Monsieur

Bruno Villeminet

Habitant de Montagnole

Je voulais savoir si on avait chiffré le nombre d'habitations qu'il y a sous les lignes existantes actuellement que ce soit dans le tracé A ou B.

Yves François

Oui, il y a un rapport qui a été développé à Optevoz . At-on les chiffres ?

Michel Delhommez

Cela figure dans la lettre du débat.

Patrick Bortoli

Juste une précision, ce n'est pas sous les lignes, mais dans une bande de 200 m de part et d'autre de la ligne, donc ce n'est pas exactement sous la ligne. Il y a une zone de 400 m, le ratio, de mémoire, mais sans reprendre les chiffres, était moins de 300 d'un côté, et plus de 600 de l'autre. Mais je n'ai pas les chiffres détaillés en tête.

Yves François

Il me semble que la différence était à peu près de cet ordre là, effectivement. S'il n'y a plus de question, je redonne la parole à Monsieur le Président.

Michel Delhommez

La lettre n° 2 dans laquelle figure cette indication doit être sur la table à l'entrée.

Avant de clore, je repasse la parole au maître d'ouvrage pour qu'il nous fasse connaître ses réflexions de caractère général sur le débat public et comment il a vécu les quelques mois de nous venons de vivre ensemble.

Patrick Bortoli

Je vais faire de façon très rapide cinq réflexions.

Tout d'abord, sur l'ensemble des réunions, les échanges ont permis des enseignements riches et positifs parce que globalement, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur différents points, on arrive à s'écouter et à s'exprimer et c'est un point positif pour l'ensemble des huit ou neuf réunions du débat.

L'autre point, c'est que côté RTE le débat a bien été perçu par tous comme une suite logique des efforts d'information et de concertation conduits depuis trois ans. Cette information et cette concertation préalable ne sont sûrement pas neutres sur le déroulement de ces 4 mois de débat.

L'autre point qui a surtout été évoqué au mois de décembre lors des premières réunions, c'était l'impatience des riverains et des populations d'aller rapidement sur du concret, c'est-à-dire d'arrêter de parler de généralités, d'options et une attente forte sur a minima laquelle va être retenue, puis quel fuseau et quel tracé.

L'autre point qui a été un peu évoqué par Béatrice Quinquet et qui nous a marqués, c'est de travailler et on s'y engagera, avec les associations représentatives qui en ont émis le souhait lors des réunions publiques et notamment lors de la thématique environnement.

Et puis, une attente bien sûr, remplacer la ligne, une personne l'a dit, cela peut être une opportunité pour la Savoie d'améliorer le tracé existant, notamment regrouper les lignes dans l'arrivée finale en Combe de Savoie de façon à dégager la ligne de 1953 de l'habitat.

Voilà les cinq points de réflexions générales dans l'attente du bilan et des compte-rendus et c'est seulement après que l'on se positionnera plus complètement.

Michel Delhommez

Il est presque temps de clore, mais je vais donner aussi quelques indications d'ordre général. D'abord, Patrick Bortoli vient de donner ses appréciations, mais ce que j'ai dit au début c'est que tout ce que nous ferons remonter vers la Commission Nationale repassera par la tutelle, vers RTE, si la tutelle décide de faire le projet et ce que nous leur demanderons s'imposera de façon très forte pour le Maître d'ouvrage qui devra suivre les préconisations de sa tutelle. Deuxièmement, depuis 4 mois nous avons beaucoup parlé de ce projet et si le projet se réalise, il y aura une enquête d'utilité publique qui sera lancée. On vous donnera un mois pour vous exprimer. Habituellement, en un mois, on n'a pas le temps de se retourner et de savoir de quoi il s'agit. Là, pendant 4 mois, on vous a bien informés de ce qu'est le projet donc lorsque l'enquête d'utilité publique si elle est lancée aura lieu, vous serez immédiatement opérationnels pour poser les bonnes questions, pour faire les bonnes observations, qui soient à la fois concrètes et réalistes. Enfin, dans l'esprit de la loi voulu par la loi de la démocratie de proximité, nous avons conduit de l'information et je pense (et ce soir on l'a vécu en direct) que le dialogue est vraiment cette pédagogie qui est représentative de la démocratie participative. Vous participez donc là pour une des premières fois à ce type de dialogue qu'a voulu l'Etat pour ses grands projets. Pour vraiment terminer maintenant, quelques dates :

- date limite de prise en compte des observations du public par notre commission : le 25 mars, au-delà nous ne pourrons plus prendre en compte les courriers ou quoi que ce soit, c'est précisé par la loi et les décrets, nous risquerions d'éventuels recours sur la tenue du débat.
- date de parution de la dernière Lettre du débat : 17 mars 2003 : le numéro 5 est à votre disposition.
- Le site web et le numéro vert seront également fermés le 25 mars. Le site web sera toujours consultable mais vous ne pourrez plus poser de questions via Internet
- Nous enverrons notre compte-rendu le 22 avril et la CNDP publiera le 25 mai le bilan qui sera rendu public avec le même degré de diffusion que le document d'origine de lancement de débat. Ce document sera consultable en mairies puisque la diffusion d'origine avait été faite au niveau de toutes les mairies des communes des 71 communes.

Monsieur Bortoli va vous redonner le calendrier qui le concerne sur les suites à donner par RTE.

Patrick Bortoli

Suite au bilan de la Commission, la procédure stipule que le maître d'ouvrage a trois mois pour rendre son avis. L'engagement de RTE c'est de le rendre au plus tôt dans ces 3 mois de façon à clarifier ses conclusions et la suite qu'il compte donner au projet en fonction du bilan de la CNDP.

La façon de le faire, en faisant le parallèle avec la Commission, nous avons concerté avant et pendant le débat sur une zone des 71 communes donc on donnera bien sûr l'information officielle par les canaux administratifs habituels mais on s'engage côté RTE à faire une publication «grand public » auprès des riverains et des associations des 71 communes en donnant notre position le moment venu.

Michel Delhommez

Il me reste à vous remercier pour votre participation mais aussi pour la participation à tous les débats. Vous avez contribué à donner un sens à cette nouvelle procédure de débat public et si certains d'entre vous avaient encore une question, je vous invite à poursuivre par petits groupes pendant le pot amical qui est prévu.